

**CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de **Montpellier Méditerranée Métropole**

ENTRE

Montpellier Méditerranée Métropole

Représenté par Michael Delafosse autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par Montpellier Méditerranée Métropole,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Hugues Moutouh, Préfet de l'Hérault,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

*Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CMRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner **les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.***

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- **Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs** (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.);
- **Favoriser les synergies et complémentarités** entre les territoires en assurant une cohérence des interventions;
- **Encourager les solidarités entre les territoires** les plus dynamiques et ceux en difficulté;
- **Renforcer les fonctions de centralité** de certains territoires;
- **Construire des filières** pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.)
- **Mutualiser des moyens** (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente..."

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CMRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CMRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CMRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CMRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CMRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Montpellier Méditerranée Métropole et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

En Occitanie, territoire à fortes dynamiques démographiques, économiques et touristiques, les deux Métropoles jouent un rôle essentiel pour porter l'attractivité du territoire régional, notamment à l'international. Leurs ressources, notamment en matière grise, en entrepreneuriat, en infrastructures et en pôles de centralité et d'impulsion, fondent, pour une large part, le rayonnement régional. A l'échelle du territoire métropolitain, l'attractivité économique et urbaine, aussi bien que la soutenabilité du développement, doit s'inscrire dans un processus de transition écologique visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et d'inclusion pour lutter contre les fractures sociales auxquelles les grandes villes restent particulièrement confrontées. L'aménagement du territoire est pensé de façon cohérente, équilibrée et planifiée corrélée à l'accroissement démographique de notre Métropole et en anticipant les besoins de la population. Tout en préservant un patrimoine culturel et environnemental exceptionnel et une qualité de vie dans nos villes et villages, Montpellier Méditerranée Métropole favorise l'émergence d'un bassin de vie attractif où se mêlent activités professionnelles et de loisirs. Une tâche complexe, puisque les compétences dévolues à Montpellier Méditerranée Métropole nécessitent de concilier harmonieusement des problématiques d'habitat, de développement économique, de transports et *d'équipements divers*.

Sur la base du projet de territoire, le CMRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CMRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole

La Métropole de Montpellier poursuit une politique soutenue de développement durable, dans tous ses domaines de compétences : développement économique, tourisme, habitat, transports, énergie, traitement des déchets, assainissement... Elle mène de nombreuses actions de protection de l'environnement : projet alimentaire territorial, lutte contre le gaspillage alimentaire, protection de la biodiversité (...). La signature du pacte local pour la transition écologique, première Métropole de France à le signer, en est l'illustration.

Article 3 – Les orientations stratégiques de Montpellier Méditerranée Métropole

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le protocole d'intention signé par le préfet de l'Hérault et le président de Montpellier Méditerranée Métropole le 24 juin 2021.

- **Orientation 1** : CAP sur la transition écologique : une Métropole utile à ses communes et ses habitants
- **Orientation 2** : Métropole et relance économique : construire une économie productive et durable

Article 4 – Le Plan d'action

I. CAP sur la transition écologique : une métropole utile à ses communes et ses habitants.

1. Favoriser la mobilité durable : une stratégie mobilité à horizon 2025.

Montpellier Méditerranée Métropole a l'objectif de décarboner » la mobilité en ville et de réduire globalement la place du déplacement carboné. Déjà doté d'un réseau de tramway 100% électrique, d'un parc de bus urbains fonctionnant à 100% au GNV et d'une partie du parc suburbain fonctionnant au bioéthanol, la Métropole a décidé de franchir un cap supplémentaire en s'orientant résolument vers la mobilité zéro carbone. En témoigne l'acquisition prochaine de 60 bus électriques pour son futur réseau de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS). En parallèle la Métropole mise également sur un mix énergétique des mobilités puisqu'elle prévoit de déployer des stations multi-énergies sur le territoire dans le cadre notamment de sa stratégie liée à la logistique urbaine.

Enfin, l'étude pour l'organisation des déplacements à l'échelle du grand territoire sur « étoile montpelliéraine », menée en partenariat avec l'État, la Région Occitanie et SNCF-Réseau a livré des indications très intéressantes sur les besoins de déplacements à l'échelle des grands axes de l'aire urbaine sur lesquels il est nécessaire d'agir en lien avec les EPCI et autorités organisatrices voisins. C'est pourquoi la Métropole de Montpellier vient de signer la première convention territoriale avec la SNCF permettant de sceller des engagements réciproques afin d'améliorer la desserte ferroviaire. Cette convention formalise une logique de « service express métropolitain », avec à la clé le confortement de la halte ferroviaire de Baillargues, **le développement de la halte de Villeneuve-lès-Maguelone et la création de la halte de Sablassou**

Les mesures suivantes sont le socle de cette stratégie mobilités 2025 qui transformera de manière significative et durable le territoire, notamment :

- ✓ **Une nouvelle ligne de tramway 5** à horizon fin 2025 permettra de desservir plus de 80 000 habitants du territoire. Elle générera par ailleurs 10 points de correspondance avec le réseau actuel favorisant ainsi les combinaisons de déplacements potentielles. Le long du tracé de 17,5 km et de ses 26 stations, une véritable transformation de l'espace public accompagnera cette ligne de tramway, mode de transport emblématique du territoire.
- ✓ **Poursuivre l'extension de la ligne 1 de tramway vers la gare Sud de France** Au-delà de la desserte de la Gare Sud de France, cette extension s'avère nécessaire pour desservir de manière optimale les plus de 11 000 personnes qui fréquenteront à terme le secteur de Cambacérès avec les programmes actuellement en cours de développement.
- ✓ **Réaliser cinq lignes de bus à haut niveau de service**
Ce nouveau concept pour le territoire métropolitain permettra de créer sur plus de 50 km un produit constituant une véritable alternative à la voiture particulière par le biais d'aménagements spécifiques garantissant un temps de parcours optimisé. Plus de 70% de la population de la Métropole sera ainsi desservie.
- ✓ **Déploiement d'un véritable système vélos**
Le Conseil de Métropole a voté une autorisation de programme de 150 M€ pour le développement des modes actifs (marche à pied et vélo). Il s'agit là d'une enveloppe considérable marquant la volonté de la Métropole de faire reconnaître les modes actifs comme mode déplacement à part entière.

✓ **Étudier le Tram à la mer**

Dans une logique de coopération interterritoriale, il est indispensable de lancer le projet d'une prolongation du réseau TRAM jusqu'au littoral. Les ruptures de charges existantes aujourd'hui, sont pénalisantes et c'est pourquoi, dans le cadre du CPER et sous l'impulsion du Préfet et de la Région Occitanie, les études doivent être lancées afin de relier directement le territoire à l'agglomération montpelliéraine.

2. En marche vers une transition écologique et énergétique du territoire.

Sur le territoire métropolitain, les bâtiments et les transports correspondent aux 1er et 2ème postes de consommation d'énergie et comptabilisent à eux deux 76% des émissions de gaz à effet de serre. L'engagement national prévoit de diminuer de 38% la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020. La question de la précarité énergétique est directement liée à cet objectif.

- ✓ **Rénovation énergétique massive du parc de logement existant** : dispositifs d'aides à la réhabilitation du parc existant, soutien des plateformes de rénovation énergétiques (PTRE), ingénierie financière pour réduire le reste à charge et faciliter le passage à l'acte, accompagnement des artisans ;
- ✓ **Rénovation urbaine du quartier de la Mosson et de la copropriété des Cévennes (NPNRU)** :
 - **Réhabilitation thermique de 1 344 Logement Locatif Sociaux (ACM et Hérault Habitat)** dans la période de conventionnement avec l'ANRU
 - **OPAH CD Mosson et Plan de Sauvegarde des Cévennes** : complément régional aux aides nationales pour la bonification des taux de subvention, dans le cadre de la réhabilitation des copropriétés privées (cf. courrier de 3M à la Région du 13.08.19) ;

Transition agro-écologique et alimentaire

Montpellier méditerrané Métropole mène une Politique agro-écologique et alimentaire ambitieuse comme l'illustre le PAT (Projet alimentaire territorial) ou le **projet de modernisation du MIN de Montpellier** qui est une structuration des filières alimentaires par la mise en œuvre du schéma directeur de modernisation du Marché d'Intérêt National, via la création d'un pôle de transformation et d'accueil d'entreprises.

Valorisation et gestion des déchets

La gestion et la réduction des déchets constituent des enjeux majeurs, qui nécessitent à la fois d'agir par la prévention en amont, afin de diminuer la production de déchets, et de valoriser, notamment au plan énergétique, le matériau "déchet". Ces évolutions passent par un changement des comportements, mais également par l'utilisation de techniques appropriées et respectueuses de l'environnement, s'agissant de leur gestion et de leur traitement. A ce titre 3M souhaite mettre en place la valorisation des biodéchets par des études techniques et travaux qui permettraient à terme, la réalisation de 4 plateformes de co-compostage de biodéchets issus des collectes sélectives et des déchets verts, la mise en place de 4 ressourceries, le maillage du territoire par 1500 composteurs collectifs de proximité permettant à tous à chacun d'éviter le sac gris.

3. Biodiversité et préservation des ressources, des enjeux primordiaux pour notre territoire

A l'échelle des projets, et afin de rendre plus efficace la préservation de la biodiversité et de maintenir les fonctionnalités écologiques des milieux, la Métropole se positionne comme l'échelon d'animation et de coordination de la gestion des compensations, environnementales et agricoles sur son territoire, lui permettant de jouer le rôle d'impulsion et de mise en cohérence, avec l'ensemble des acteurs concernés. Et notamment :

- ✓ **Favoriser la reconquête de la biodiversité** (trames vertes et bleues, initiatives territoriales en dehors et au sein de sites labellisés...);
- ✓ **Actions structurelles de prévention du risque inondation**, associée à la restauration écologique des milieux aquatiques,
- ✓ **Extension de l'outil d'anticipation et de gestion de crise Ville en alerte,**
- ✓ **Lido de Villeneuve : gestion du trait de côte et recomposition spatiale,**
- ✓ L'action emblématique de **modernisation de la station d'épuration Maera** qui traite les eaux usées de 14 communes de la Métropole de Montpellier et de 5 communes hors Métropole, est plus particulièrement constituée par l'amélioration des process de traitement et l'optimisation énergétique de l'ensemble de l'installation qui sera au final à énergie positive (budget 150 M€)

II. Métropole et relance économique : construire une économie productive et durable

1. Faire du territoire métropolitain, un pôle santé de classe européenne : Med Vallée

L'exceptionnelle richesse de la matière grise montpelliéraine façonne de longue date l'identité de la Métropole de Montpellier et contribue fortement à son attractivité et son développement économique. 3M se donne ainsi pour ambition de fédérer les acteurs des différents écosystèmes de la recherche, de l'enseignement supérieur et des entreprises pour créer une dynamique innovante, collective et partagée afin de faire du territoire métropolitain un pôle de classe européenne en matière de santé, d'environnement, d'alimentation et de bien-être. Ce pôle se situera géographiquement sur l'arc nord de la Métropole de Montpellier, bénéficiera en son cœur des grands établissements universitaires, de recherche et de soins et permettra de rééquilibrer, sur le territoire métropolitain, l'offre d'implantation des entreprises. Cet éco-système historique puisque Montpellier compte la plus ancienne faculté de médecine en activité sera ainsi renforcé au moment la question de la souveraineté sanitaire se pose crucialement.

2-Enseignement supérieur & Recherche

La Métropole de Montpellier poursuit plusieurs objectifs : accompagner et renforcer la qualité du cadre de l'enseignement supérieur : proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels pour renforcer l'attractivité des campus; améliorer les conditions de vie collectives des habitants du territoire (réhabilitation de bâtiments...); mener des politiques publiques et mettre en place des projets en faveur de l'Egalité Homme Femme. La Métropole, aux côtés de la Région Occitanie et de l'État, pourra soutenir des projets structurants au titre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans la mesure où ils rejoignent sa stratégie notamment en matière de filières d'excellence.

3-Accès à la culture, au sport et numérique pour le plus grand nombre

Depuis toujours, Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique culturelle ambitieuse. D'une part, car elle a pleinement conscience du rôle fondamental joué par la culture en matière de lien social, et d'autre part, parce qu'elle mesure parfaitement la puissance de son impact sur l'attractivité du territoire et donc sur son développement économique. 3M soutient notamment les projets suivants :

- ✓ **LATTARA** - Création d'un centre de conservation et d'études du mobilier archéologique métropolitain au sein du site archéologique Lattara, musée Henri Prades et Création et aménagement d'un parcours de visite sur le site archéologique,
- ✓ **Musée Fabre** : à la faveur du 200^{ème} anniversaire du Musée qui se profile en 2026-2027, la Métropole de Montpellier lance un projet d'extension permettant donc la vocation serait de renforcer le parcours muséographique afin de renforcer encore le positionnement du musée dans le paysage national et international.
- ✓ **Restructuration de l'ancien Hôtel des Postes de JUVIGNAC - ATELLINE** - création d'une Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN),
- ✓ **Suite des aménagements du Château de Castries,**
- ✓ **Création d'un incubateur des Industries Culturelles et Créatives** de 1 500 m² sur la cité créative, pour accompagner la montée en puissance de cette filière et des structures de formation (ESMA, ARTFX...)

La pratique sportive comme pilier de la cohésion sociale et du développement économique.

Démocratiser et rendre accessible à tous les pratiques sportives est l'objectif conduit par la Métropole. Cela passe par le développement de l'offre sportive proposé par les associations, notamment dans les quartier QPV, l'amélioration de l'accessibilité aux équipements sportifs, le déploiement du label terre de jeu dans une dynamique de coopération territoriale inter communautaire, l'accompagnement de la structuration d'entreprises locales axées sur l'innovation sportive ou encore la structuration d'une filière dédiée au sport, dans la dynamique Med Vallée. **La rénovation de la piscine Neptune et la reconversion du stade la Mosson** font partie de cette stratégie. Terre historique de haut niveau, Montpellier va développer un pôle hand-ball complet sur la base de l'actuel emprise Bougnol, l'objectif étant de réunir en ce lieu toute la formation, et des équipes de haut niveau féminine et masculine grâce à une nouvelle salle de 500 places répondant aux enjeux de l'époque .

L'accès au numérique, vecteur d'inclusion.

La Métropole déploie également des actions innovantes, basée sur les dispositifs de sa **Cité intelligente** pour favoriser l'évolution des gestes du quotidien dans de nombreux domaines (déplacement, eau, déchets...). Un projet relié à des infrastructures liées **aux services numériques, de l'expérimentation au déploiement et la compréhension des usages** sera ainsi mené dans les mois à venir.

Bien vivre ensemble & solidarité

La Métropole, la Ville et le CCAS de Montpellier déploient des actions destinées à favoriser le mieux vivre ensemble et à accompagner les populations les plus fragilisées. **A ce titre, le Centre d'Expérimentation et d'Innovation Sociale (CEIS)** vise à appuyer et à développer un tiers lieu numérique et social créé en 2018. Situé à proximité d'un QPV (Quartier Figuerolles Cité Gély) ce centre a expérimenté des actions qui peuvent préfigurer une fabrique numérique pour le territoire montpelliérain (ateliers et formations à partir du numérique, évènementiel, partenariat entreprise...). Aujourd'hui ce tiers lieu veut amplifier son offre de service et son ouverture en faisant du numérique le fil conducteur de ses nouveaux équipements.

En parallèle, 3M mène une politique volontariste **sur la question des bidonvilles** en mettant en place les conditions d'une résorption de ces sites et de réponse aux forts enjeux humains d'insertion, de lutte contre l'habitat indigne et de promotion de la santé auprès de populations plus vulnérables. Dans cet objectif, deux projets spécifiques ont été élaborés :

- la sanitation des bidonvilles en vue de mettre en place un accès sécurisé à l'eau, l'assainissement et l'électricité qui constitue une première étape d'aménagement d'un lieu de vie sain et sécurisant devant permettre aux habitants de se projeter dans un futur hors du bidonville.
- la résorption du bidonville de Celleneuve avec la mise à disposition par la Collectivité de terrains pour la création de « villages de transition » dès mars 2022. La Collectivité apportera son soutien dans l'acquisition des habitats modulaires permettant d'accueillir rapidement la population de ce bidonville. Un accompagnement renforcé sera mis en place pour les habitants, afin de permettre leur accès à l'hébergement et au logement.

Enfin, la Ville et la Métropole de Montpellier sont garantes de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le déploiement des politiques publiques sur leur territoire. Afin d'identifier les résistances à l'égalité et de les dépasser, elles soutiennent le déploiement de dispositifs consultatifs et le développement d'outils de participation, d'observation et d'évaluation des politiques territoriales d'égalité. **La création d'une Maison des femmes** pourrait fournir l'expertise collective et la visibilité nécessaire à la réalisation et à la pérennisation de cet engagement. La mission de cette Maison, animée par un ensemble de partenaires, consisterait à lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, à promouvoir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, avec une vigilance particulière concernant les problématiques rencontrées par les familles monoparentales.

4- Renouveau urbain des quartiers de la Politique de la Ville

Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagé dans des Projets ambitieux de Renouveau Urbain des quartiers de la Mosson et des Cévennes, qui font l'objet d'une Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du NPNRU signée le 23 juillet 2021 avec l'ANRU et ses partenaires.

L'ambition portée par la Collectivité est de ré-équilibrer la ville, socialement et économiquement, et d'accélérer les dynamiques de transformation urbaine et sociale des quartiers de la Mosson et des Cévennes au bénéfice de leurs habitants en premier lieu.

Chaque quartier fera ainsi l'objet d'un nouveau projet global de territoire afin de renforcer la mise en cohérence et la coordination des différentes politiques publiques de la Collectivité et de ses partenaires, dont l'Etat, les Collectivités territoriales, les associations, les acteurs socio-professionnels et économiques.

La participation des habitants sera au cœur de l'élaboration de ces projets, en lien étroit avec la nouvelle stratégie de Renouveau démocratique portée par la Ville de Montpellier.

L'orientation économique et de développement de l'emploi et de l'insertion affirmée dans la Convention NPNRU est ré-affirmée à travers, notamment, l'intégration de la Mosson dans la dynamique du projet Med Vallée qui vise à créer un pôle économique de classe mondiale dans les filières d'excellence du territoire : la santé, l'alimentation et l'environnement. Le quartier de la Mosson pourra ainsi être un des territoires d'accueil d'entreprises et d'acteurs de cet écosystème centré autour de l'arc nord de la Métropole. L'implantation à la Mosson d'une antenne du Business Innovation Centre (BIC) de la Métropole, deuxième meilleur incubateur d'entreprises innovantes mondial en 2018 et dans le TOP 5 en 2019 (classement UBI Global), en est une autre illustration.

En complémentarité, la dynamique « Quartiers Productifs » dont Montpellier est un des quatorze territoires expérimentateurs au niveau national, va permettre de renforcer l'offre immobilière et l'offre de services aux entrepreneurs autour de quatre priorités : le soutien à l'entrepreneuriat, le développement du commerce et de l'artisanat, l'implantation d'activités productives, la transition numérique.

L'implantation à la Mosson d'un « Hub de l'entrepreneuriat des QPV », doit permettre d'offrir un continuum d'offre de services et de solutions immobilières pour les talents des quartiers.

La requalification et la redynamisation des commerces participent également de la vitalité économique du quartier. Les commerces existants, déqualifiés, sont centrés sur les besoins locaux et ne permettent pas ou peu de rayonner au-delà du quartier. La requalification des commerces en rez-de-chaussée et la réorganisation des polarités commerciales, doivent favoriser cette nouvelle attractivité en proposant une offre plus diversifiée et plus qualitative.

Différents équipements à vocation économique sont prévus dans le cadre du Projet Mosson, incluant notamment :

- **un Hub de l'entrepreneuriat des QPV** de 3 000 m², pépinière et incubateur offrant un hébergement pour entreprises et un ensemble de services d'accompagnement ;
- **une halle collaborative**, tiers lieu mettant à disposition des équipements et outillages pour TPE (artisans, entreprises, designers...);
- **La reconversion du stade de la Mosson en équipement de niveau métropolitain (et au-delà) à vocation sportive en premier lieu, mais aussi économique et culturelle.**

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville, du numérique, des territoires et de la ruralité
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CMRTE, et être intégrés progressivement dans le CMRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CMRTE sont décrites dans des fiches actions en annexe 1.

Les opérations envisagées font l'objet de « fiches-actions » qui décrivent les opérations succinctement et leur plan de financement.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CMRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets,
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CMRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CMRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CMRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CMRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Montpellier Méditerranée Métropole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CMRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourrait être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CMRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CMRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CMRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CMRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CMRTE.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CMRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CMRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures

nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CMRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CMRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CMRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Article 7 – Gouvernance du CMRTE

Les représentants de l'État et de Montpellier Méditerranée Métropole mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CMRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CMRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CMRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CMRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CMRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CMRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CMRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CMRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CMRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CMRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CMRTE

Un tableau de bord de suivi du CMRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CMRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CMRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CMRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CMRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CMRTE

Les résultats du CMRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués

seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.
Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CMRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CMRTE

L'entrée en vigueur du CMRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CMRTE

Le CMRTE est évolutif. Le corps du CMRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CMRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CMRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CMRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Signé à Montpellier le 27/12/2021

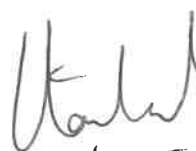
Le Président de Montpellier Méditerranée
Métropole



Michaël DELAFOSSE

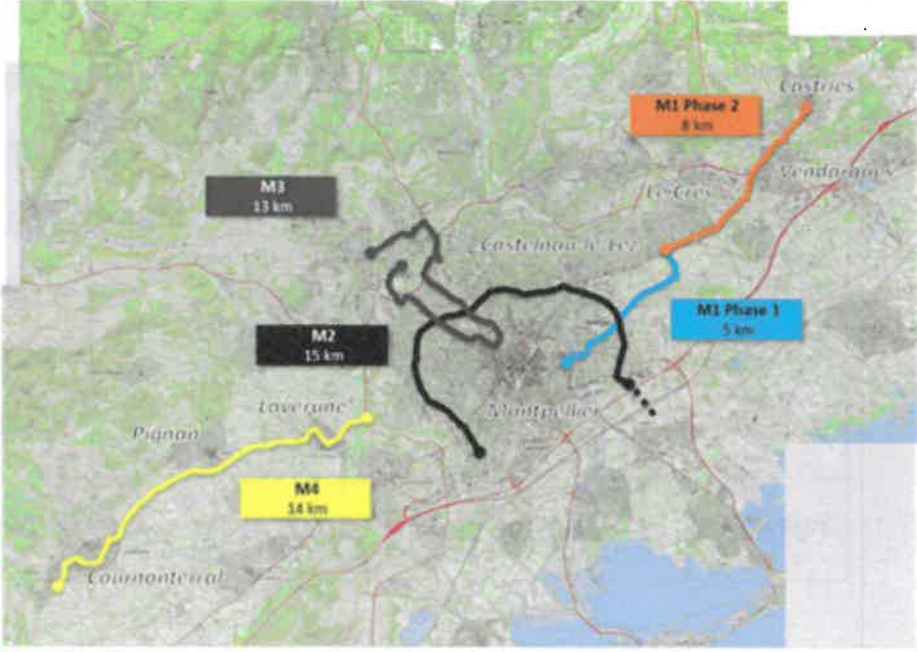


Le Préfet de l'Hérault



Hugues MOUTOUH

4 Lignes de BHNS pour la Métropole de Montpellier

Intitulé	4 Lignes de BHNS pour la Métropole de Montpellier
Porteur	
Descriptif synthétique	<p>Montpellier Méditerranée Métropole étoffe et diversifie son réseau de transports public par la création de 4 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS).</p> <p>Entre le tramway et le bus classique, les BHNS permettront une offre de service qualitative (fréquence minimale de 10 min, amplitude de service proche de celle du tramway), des temps de parcours compétitifs et garantis par l'aménagement de sites propres, un franchissement des carrefours avec priorité au feu systématique, pas de vente à bord des véhicules), un accueil de l'usager confortable et sécurisé (aménagement de quais type tramway à chaque arrêt, avec abris-bus, Information Voyageurs, éclairage), un matériel roulant dédié électrique ou hydrogène, un design moderne.</p> <p>Les aménagements en site propre permettront également de développer l'offre en faveur des vélos sur les axes traités en cohérence avec le Schéma Directeur des Mobilités Actives SDMA (pistes/bandes cyclables ou couloirs bus élargis, stationnements vélos).</p> <p>Les études préliminaires vont démarrer en octobre 2020, pour un démarrage des travaux en 2022</p> 
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du	

sujet																																							
Proposition d'intervention de l'Agence																																							
Modalités de mise en œuvre																																							
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>12 000 000</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>18 000 000</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	12 000 000	20%	Etat	18 000 000	30%	Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole																						
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																					
Région	12 000 000	20%																																					
Etat	18 000 000	30%																																					
Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole																																							
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes, maîtrise d'ouvrage,</td> <td>5 500 000</td> <td>Région</td> <td>12 000 000</td> </tr> <tr> <td>maîtrise d'œuvre</td> <td>19 500 000</td> <td>Etat</td> <td>18 000 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>35 000 000</td> <td>3M</td> <td>30 000 000</td> </tr> <tr> <td>Matériel roulant</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>60 000 000</td> <td>TOTAL HT</td> <td>60 000 000</td> </tr> </tbody> </table>							PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Etudes, maîtrise d'ouvrage,	5 500 000	Région	12 000 000	maîtrise d'œuvre	19 500 000	Etat	18 000 000	Travaux	35 000 000	3M	30 000 000	Matériel roulant				TOTAL HT	60 000 000	TOTAL HT	60 000 000
PLAN DE FINANCEMENT																																							
DEPENSES		RECETTES																																					
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																				
Etudes, maîtrise d'ouvrage,	5 500 000	Région	12 000 000																																				
maîtrise d'œuvre	19 500 000	Etat	18 000 000																																				
Travaux	35 000 000	3M	30 000 000																																				
Matériel roulant																																							
TOTAL HT	60 000 000	TOTAL HT	60 000 000																																				
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant subvention</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>12 000 000</td> <td></td> <td>1 000 000</td> <td>3 000 000</td> <td>3 000 000</td> <td>3 000 000</td> <td>2 000 000</td> </tr> </tbody> </table>							Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Région	12 000 000		1 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000																
Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026																																
Région	12 000 000		1 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000																																

	Etat	18 000 000		1 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	2 000 000	
	3M								
	Autres financements								
Acteurs impliqués ou à impliquer									

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Extension Ligne 1 de tramway Montpellier Méditerranée Métropole

Intitulé	Extension Ligne 1 de Montpellier Méditerranée Métropole																		
Porteur	3M Volana RAKOTOARIVONY v.rakatoarivony@montpellier3m.fr 04.67.13.49.70																		
Descriptif synthétique	<p>Le projet d'extension de la ligne 1 de tramway sur une distance de 1,2 km, va permettre de relier en 2022 la Gare Montpellier Sud de France et le quartier Cambacérès aux secteurs très dynamiques en termes d'emplois, de recherche, d'enseignement et de commerces, actuellement desservis par la ligne 1, à savoir l'hyper-centre de Montpellier et le secteur Hôpitaux-Facultés.</p> <p>L'extension de la ligne 1 constitue ainsi un des projets structurants de la gare TGV et du nouveau quartier Cambacérès, avec comme objectif d'offrir des conditions exceptionnelles d'accessibilité et de desserte en transports collectifs. Elle s'accompagnera de la réalisation d'une liaison urbaine entre Odysseum et la gare TGV comprenant l'aménagement d'itinéraires piétonniers et cyclables</p>																		
Typologie de territoire et contexte territorial																			
Définition du besoin																			
Première analyse du sujet																			
Proposition d'intervention de l'Agence																			
Modalités de mise en œuvre																			
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'assiette éligible en €</th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>40 000 000</td> <td>4 000 000</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>40 000 000</td> <td>3 900 0000</td> <td>9,75%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Montant de l'assiette éligible en €	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	40 000 000	4 000 000	%	Etat	40 000 000	3 900 0000	9,75%	Autres financements			
	Montant de l'assiette éligible en €	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																
Région	40 000 000	4 000 000	%																
Etat	40 000 000	3 900 0000	9,75%																
Autres financements																			

--	--	--	--	--

Ressources mobilisées

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €
	400 00		
Acquisitions foncières et immobilières	26 000 000	Région	4 000 000
Travaux Ouvrages d'art Génie Civil		AFITF	3 900 000
Matériel / équipement Matériel roulant Systèmes	8 800 000	3M	32 100 000
Etudes Etudes, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre	4 800 000		
Autres dépenses :		Fonds de Ville de demain	
TOTAL HT	40 000 000	TOTAL HT	40 000 000

Calendrier prévisionnel

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
Région	4 000 000					
Etat	3 900 000					
3M	32 100 000					
Autres financements						

Acteurs impliqués ou à impliquer	

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Franchissement de l'A709

Intitulé	Franchissement de l'A709 dans le cadre du projet d'extension de la ligne 1 de tramway vers la gare sud de France ; extension qui va être remplacée par un BHNS		
Porteur	3M Volana RAKOTOARIVONY v.rakatoarivony@montpellier3m.fr 04.67.13.49.70		
Descriptif synthétique	<p>Dans le cadre des grands projets d'infrastructures impactant le Sud de la Métropole, dans le secteur de la Mogère et d'Odysseum, afin de rétablir les circulations de part et d'autre de l'autoroute A9 déplacée et d'assurer un accès direct à la gare TGV Montpellier Sud de France, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé en 2014, de prendre en charge la construction de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute A9 déplacée. Cet ouvrage a été construit et remis à Montpellier Méditerranée Métropole en 2017.</p> <p>Il s'agit désormais de poursuivre les études relatives à la conception d'un ouvrage de franchissement de l'A709 et les travaux de réalisation. Le projet retenu consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part en la construction en deux phases d'un ouvrage d'art de franchissement de l'autoroute A709, situé à l'Est du PS118 existant, permettant d'accueillir les deux voies d'un BHNS, ainsi que deux voies de circulation, deux voies cyclables et les circulations piétonnes - d'autre part en la démolition de l'ouvrage de franchissement de l'A709 existant (PS118) - l'élargissement sur la rive Ouest du nouvel ouvrage de franchissement de l'autoroute A709 construit afin d'y accueillir deux voies de circulation supplémentaires. <p>La livraison de cet ouvrage est prévue en décembre 2022.</p>		
Typologie de territoire et contexte territorial			
Définition du besoin			
Première analyse du sujet			
Proposition d'intervention de l'Agence			
Modalités de mise en œuvre			
Pilotage en interne		Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
	Région	2 440 000	20%

	Etat	3 660 000	30%				
	Autres financements						
Ressources mobilisées	PLAN DE FINANCEMENT						
	DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €			
	Etudes conception	498 233	Région	2 440 000			
	Etudes, procédures et maîtrise d'œuvre	1 444 227	Etat	3 660 000			
		10 257 540	3M	6 100 000			
	Travaux						
	TOTAL HT	12 200 000	TOTAL HT	12 000 000			
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	2 440 000	440 000	2 000 000			
	Etat						
	3M						
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux) :

RD66 – Echangeur des Levades

Intitulé	RD66 – Echangeur des Levades														
Porteur	3M Stéphane PIC s.pic@montpellier3m.fr 04.34.88.76.54 / 06.33.02.41.45														
Descriptif synthétique	<p>Le projet d'aménagement s'inscrit la réflexion d'amélioration de la desserte de deux équipements d'intérêt régional et métropolitain : Arena et parc des expositions. L'aménagement consiste à aménager l'ouvrage existant sur la RD66, actuellement à sens unique pour le passer à double et créer un accès direct à la RD66 depuis l'avenue de la mer. Cet accès à la RD66 depuis l'avenue de la mer nécessite de franchir la ligne n°3 du tram via un carrefour à feux ou tout autre dispositif.</p> <p>L'Arena Sud de France et le parc des expositions, équipements d'intérêt régional, génèrent un trafic important et il est constaté des problèmes récurrents tant au niveau de l'accès aux parkings que lors de l'évacuation de ceux-ci (importante congestion pouvant dans les cas extrêmes bloquer les véhicules pendant plusieurs heures).</p>														
Typologie de territoire et contexte territorial															
Définition du besoin															
Première analyse du sujet															
Proposition d'intervention de l'Agence															
Modalités de mise en œuvre															
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>600 000</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td></td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	600 000	30%	Etat		%	Autres financements		
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention													
Région	600 000	30%													
Etat		%													
Autres financements															
Ressources															

mobilisées	PLAN DE FINANCEMENT						
	DEPENSES			RECETTES			
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €			
	Etudes et dossiers réglementaires	100 000	Subvention Région	600 000			
	Acquisitions foncières	50 000	3M	1 400 000			
Travaux	1 850 000						
	TOTAL HT	2 000 000	TOTAL HT	2 000 000			
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	600 000	22 500	22500	277 500	277 500	
	Etat	1 400 000	52500	52500	647 500	647 500	
	3M						
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Mise en œuvre du Réseau Express vélo

Intitulé	Mise en œuvre du Réseau Express vélo		
Porteur	3M Thomas GOUMONT t.goumont@montpellier3m.fr 04.67.13. 69.53		
Descriptif synthétique	<p>Dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de mobilité décarbonnée, 3M a adopté un plan vélo de 150 M€ comprenant un ensemble de services, d'équipements et d'actions d'accompagnement encourageant l'usage du vélo ainsi qu'un réaménagement de la voirie et de l'espace public permettant de rendre la ville cyclable. Cela se traduit par le développement de zones 30, de quartiers apaisés, d'un nouveau plan de circulation et d'un nouveau partage de l'espace public donnant plus de place aux piétons et aux vélo. Mais cela comprend surtout la mise en œuvre d'un véritable réseau cyclable continu et sécurisé permettant de desservir en vélo en toute sécurité les quartiers et les pôles générateurs de déplacements (équipements publics, zones d'activité économiques et commerciales, etc...).</p> <p>L'ambition clairement affichée est d'accroître significativement la part modale du vélo à commencer par un triplement dès 2024, à 9 %.</p> <p>Pour cela, afin de permettre à l'ensemble des personnes qui souhaiteraient se déplacer en vélo de façon efficace dans des conditions confortables et réconfortantes, il est envisagé de doter la Métropole d'un véritable Réseau Express Vélo de 100 Km empruntant la plupart des principaux axes structurants définis dans le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA – décembre 2018).</p> <p>Ce réseau cyclable hautement qualitatif devra être continu, sûr, confortable, reconnaissable par l'ensemble des usagers de l'espace public par une signalétique propre et attractive et sera doté de services (bornes de gonflage, réparations, informations, etc...). Selon un ratio observé dans d'autres villes s'étant engagées dans cette démarche, le coût est d'environ 800 k€ par Km</p>		
Typologie de territoire et contexte territorial			
Définition du besoin			
Première analyse du sujet			
Proposition d'intervention de l'Agence			
Modalités de mise en œuvre			
Pilotage en interne		Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention

	Région	24 000 000	30%																																											
	Etat	16 000 000	20%																																											
	Autres financements																																													
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td></td> <td>TOTAL HT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €					TOTAL HT		TOTAL HT																								
PLAN DE FINANCEMENT																																														
DEPENSES		RECETTES																																												
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																											
TOTAL HT		TOTAL HT																																												
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant subvention en K€</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>24 000</td> <td>480</td> <td>480</td> <td>960</td> <td>4320</td> <td>8880</td> <td>8 880</td> <td>4 560</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>16 000</td> <td>320</td> <td>320</td> <td>640</td> <td>2880</td> <td>2880</td> <td>5 920</td> <td>3 040</td> </tr> <tr> <td>3M</td> <td>40 000</td> <td>800</td> <td>800</td> <td>1 600</td> <td>7 200</td> <td>14 800</td> <td>14 800</td> <td>7 600</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant subvention en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Région	24 000	480	480	960	4320	8880	8 880	4 560	Etat	16 000	320	320	640	2880	2880	5 920	3 040	3M	40 000	800	800	1 600	7 200	14 800	14 800	7 600	Autres financements								
Entité	Montant subvention en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																																						
Région	24 000	480	480	960	4320	8880	8 880	4 560																																						
Etat	16 000	320	320	640	2880	2880	5 920	3 040																																						
3M	40 000	800	800	1 600	7 200	14 800	14 800	7 600																																						
Autres financements																																														
Acteurs impliqués ou à impliquer																																														

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux) :

QUARTIER ANRU MOSSON, REHABILITATION DE L'EHPAD MATHILDE LARTIGUE

Intitulé	QUARTIER ANRU MOSSON, REHABILITATION DE L'EHPAD MATHILDE LARTIGUE
Porteur	3M Françoise LEBRETON f.lebreton@montpellier3m.fr 04.99.52.77.10
Descriptif synthétique	<p>L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes EHPAD Mathilde Lartigue, anciennement La Carriera, a été inauguré en 1988. Elle est située sur les Hauts de Massane, un des sous-quartiers couverts par le programme NPRU Mosson. Elle possède 84 chambres (30 m² de moyenne) dont une pour l'accueil temporaire. Elle offre également la possibilité d'accueillir des couples.</p> <p>Elle accueille un public dont les indicateurs de dépendance sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - GIR Moyen Pondéré, 704 (dépendance) - Pathos Moyen Pondéré, 235 (soins) <p>L'équipe de l'établissement entre personnels administratifs, agents sociaux, soignants et médicaux compte 57.9 agents.</p> <p>Le budget 2019 de cet EHPAD était de 3 373 840,18 €. Il est habilité à l'aide sociale et le prix de journée 2019 a été fixé à 60.87 + 5.20 (GIR 5/6) = 66.07.</p> <p>Tantôt portant sur le jardin, tantôt sur la vie du quartier, chaque chambre est un espace de vie qui s'harmonise avec son résident.</p> <p>Mathilde Lartigue dispose de locaux spacieux, lumineux, et faciles d'accès. De nombreux espaces collectifs et individuels, bordés d'un jardin et d'espaces verts, permettent à tous de s'occuper et de se détendre.</p> <p>Cependant, le bâtiment déjà ancien a nécessité un très important programme de rénovation et d'humanisation que le CCAS a entrepris pour traiter l'ensemble des chambres et salles de bains. Des travaux d'accessibilité, aménagement du jardin, et de restructuration de la lingerie et de l'infirmerie, seront menés en 2020 pour un montant total de 145 000€.</p> <p>Le programme de travaux proposé dans le cadre du CPER vise à améliorer la qualité d'accueil et de vie dans cet établissement en palliant aux défauts d'isolation des bâtiments où sont installés les résidents. La surface totale au sol de l'établissement est de 2244 m². La superficie des façades à isoler est de 2000 m².</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du sujet	

Proposition d'intervention de l'Agence																																			
Modalités de mise en œuvre																																			
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>295 600</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>295 600</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td>201 600</td> <td>14,6%</td> </tr> <tr> <td>Département de l'Hérault</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	295 600	21%	Etat	295 600	21%	Autres financements	201 600	14,6%	Département de l'Hérault															
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																	
Région	295 600	21%																																	
Etat	295 600	21%																																	
Autres financements	201 600	14,6%																																	
Département de l'Hérault																																			
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maitrise d'ouvrage</td> <td>40 000</td> <td>Subvention</td> <td rowspan="3">201 600</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'isolation extérieure et remplacement de menuiserie</td> <td>864 000</td> <td>Département de l'Hérault 15% sur travaux</td> </tr> <tr> <td>Travaux intérieurs d'amélioration</td> <td>480 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>1 384 000</td> <td>TOTAL HT</td> <td>201 600</td> </tr> </tbody> </table>							PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Maitrise d'ouvrage	40 000	Subvention	201 600	Travaux d'isolation extérieure et remplacement de menuiserie	864 000	Département de l'Hérault 15% sur travaux	Travaux intérieurs d'amélioration	480 000		TOTAL HT	1 384 000	TOTAL HT	201 600		
PLAN DE FINANCEMENT																																			
DEPENSES		RECETTES																																	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																
Maitrise d'ouvrage	40 000	Subvention	201 600																																
Travaux d'isolation extérieure et remplacement de menuiserie	864 000	Département de l'Hérault 15% sur travaux																																	
Travaux intérieurs d'amélioration	480 000																																		
TOTAL HT	1 384 000	TOTAL HT	201 600																																
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant subvention</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>295 600</td> <td>147 800</td> <td>147 800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>295 600</td> <td>147 800</td> <td>147 800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3M</td> <td>591 200</td> <td>295 600</td> <td>295 600</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Région	295 600	147 800	147 800				Etat	295 600	147 800	147 800				3M	591 200	295 600	295 600			
Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025																													
Région	295 600	147 800	147 800																																
Etat	295 600	147 800	147 800																																
3M	591 200	295 600	295 600																																

	Autres financements	201 600	100 800	100 800			
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

CENTRE DES EXPERIMENTATIONS ET DE L'INNOVATION SOCIALE (CEIS)

Intitulé	CENTRE DES EXPERIMENTATIONS ET DE L'INNOVATION SOCIALE (CEIS)
Porteur	<p>CCAS Annè BOURDARIAS Anne.bourdarias@ccas.montpellier.fr 04.99.52.74.85</p>
Descriptif synthétique	<p>Le Centre d'Expérimentations et d'Innovation Sociale CEIS s'inscrit dans une dynamique d'innovation initiée par le CCAS de Montpellier depuis 2017. Cette dynamique s'est concrétisée en octobre 2018 par la création d'une nouvelle Direction dédiée à l'Expérimentations et l'Innovation Sociale ainsi que par la création d'un tiers lieu numérique et social : le CEIS. Ce lieu social et numérique se positionne comme un véritable espace collaboratif de mixité sociale favorisant les échanges entre les individus issus de quartiers hétérogènes et proposant une multitude de services visant une inclusion globale. L'objectif principal étant bien de favoriser l'insertion sociale, professionnelle et numérique des citoyens dans le but de faire face aux difficultés des montpelliérains et de sécuriser leurs parcours.</p> <p>➤ UN TIERS LIEU SOCIAL ET SOLIDAIRE INNOVANT EN FAVEUR DE L'ACCES AUX DROITS</p> <p>Le CCAS de Montpellier a rénové une ancienne crèche municipale, située à la jonction du quartier des Arceaux (aux revenus aisés) et de Figuerolles (QPV) pour en faire ce tiers lieu numérique et social. C'est donc dans cet emplacement central, situé 8 rue Jacques Draparnaud, que vont pouvoir se dérouler des actions d'inclusion sociale, professionnelle et numérique destinées aux citoyens montpelliérains. L'enjeu de l'emplacement de ce site est d'éviter que la frontière urbaine et sociale qui sépare deux quartiers du cœur de ville de Montpellier, Arceaux et Figuerolles, ne devienne une fracture sociale.</p> <p>Ce lieu d'inclusion sociale expérimente des solutions nouvelles pour répondre à des besoins sociaux non couverts à travers 4 plateformes : numérique, emploi et accès aux droits, budget, santé/environnement. Cette offre complète de services assure au public un accompagnement global (emploi, budget, santé...) et favorise des parcours "linéaires" d'inclusion socio-professionnel.</p> <p>1. Le Vill'@ges connectés : un espace pour lutter contre la fracture numérique et limiter les risques de ruptures de parcours</p> <p>Le CCAS est à la fois convaincu de l'apport du numérique et conscient des enjeux qu'il pose. A l'occasion de cette initiative de plateformes, il a intégré de façon systématique des outils numériques dans les services proposés (numérique et emploi, santé connecté, budget et numérique, accompagnement aux démarches en ligne...) et a proposé une offre croissante de formation et événements dédiés au numérique (Journée Web Seniors etc.) ; la globalité de cette offre numérique constitue le Vill@ges Connectés. La déclinaison du numérique dans l'ensemble de chaque plateforme contribue ainsi à la développer la citoyenneté numérique des montpelliérains. Ainsi, en proposant des actions diverses et transversales, il permet de capter des publics les plus éloignés et réfractaires à l'évolution technologique.</p> <p>Cet espace propose des actions visant à accompagner et à acculturer les citoyens à l'usage des outils numériques mais participe aussi à la lutte contre l'isolement social en favorisant les rencontres dans un cadre convivial, accessible et créateur de liens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches en ligne par la mise à disposition d'un espace numérique en accès libre ou accompagné par 3 médiateurs numérique et social, dont une assistante sociale.

- Lutter contre l'illectronisme par la création d'outils spécifiques
- Des actions de sensibilisation / découverte viennent acculturer les personnes en vue de les rendre autonomes dans leurs démarches numériques.

- Des actions d'éducation au Web

L'utilisation du numérique suppose de maîtriser les risques en matière de transmissions de données personnelles et de savoir détecter les sites malveillants. Une série d'ateliers autour de l'éducation au Web sont régulièrement programmés

- Des animations collectives tous publics visant à capter les publics les plus réfractaires au numérique par le biais d'activités pédagogiques, ludiques et conviviales.

- Le numérique au service de l'emploi

La maîtrise des outils numériques étant désormais indispensable à la recherche d'emploi, le CEIS propose des ateliers facilitant la recherche d'emploi.

- Santé : des innovations numériques au service de la prévention

Cette plateforme vise à lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle lorsque les publics ont exprimé une problématique liée à leur santé. Par le biais de séances individuelles et collectives, des professionnels du secteur médico-social proposent des ateliers e-santé pour faciliter la prévention des bénéficiaires des minima sociaux ainsi que des publics demandeur d'emploi inscrits dans le cadre du dispositif Unis'Vers.

- Budget : les astuces du net

Inscrit dans un réseau de partenaires, le CEIS propose d'intervenir de façon préventive et curative sur les problématiques budgétaires des publics pour assainir leur situation ou les accompagner dans un financement d'un projet. Les ateliers collectifs introduisent systématiquement les outils numériques pour faciliter la gestion budgétaire et permettent ainsi de capter des publics en situation d'exclusion numérique et de les orienter vers une formation du CEIS.

Co concevoir des solutions innovantes avec les entreprises du numérique

L'objectif est de co-concevoir, déployer et valider des solutions et services avec des entreprises pour répondre à un besoin social non couvert (ex : développement d'une solution permettant d'accompagner les seniors à la mobilité). Le CEIS organise la consultation citoyenne participative, l'appui au projet à travers la mobilisation d'une expertise d'usage des publics concernés. Les solutions sont régulièrement testées par un groupe d'experts usagers.

Enfin, le CEIS s'est associé avec le Repair café de Montpellier pour y proposer des ateliers réguliers de réparation de petits électro ménagers en vue de lutter contre l'obsolescence programmée.

2. UNIS'VERS : permettre de se remobiliser dans son parcours d'insertion et être acteur d'une démarche collective

Expérimenté entre avril et juin 2018, ce nouveau dispositif d'insertion de proximité a pour objectif de proposer aux personnes en attente de droits ou allocataires de minima sociaux (hors suivi insertion) éloignées de l'emploi, d'avancer collectivement dans leur projet d'insertion, en s'appropriant leur espace d'habitation et en travaillant la valorisation de leurs compétences et l'estime de soi.

Il s'agit de proposer à des groupes de 15-20 personnes, de construire leur propre parcours en s'appropriant 5 espaces : multimédia, accès aux droits, emploi/formation, mobilité, culture/ sport/santé et loisirs.

UNIS'VERS permettra aux bénéficiaires de :

- Sortir de l'isolement avec les actions collectives du CCAS (balade santé, jeu budgétaire Dilemme ...),
- Repérer puis s'approprier les espaces institutionnels et associatifs pour accéder à leurs droits,
- Travailler la mobilité,
- S'approprier la sphère numérique par la formation,
- Clarifier et dynamiser leur projet professionnel : rencontrer des professionnels, faire des simulations d'embauche et des stages en entreprise, faire un point sur leurs besoins en

formation....

Le volet emploi/insertion professionnelle s'appuie sur un partenariat étroit avec Pôle Emploi. Le bilan de la 1ère expérimentation donne des éléments qualitatifs et quantitatifs positifs de l'accompagnement mené. Au-delà de permettre aux personnes de retrouver un emploi (plus de la moitié du groupe), elle a un effet direct sur la remobilisation, l'autonomisation et la socialisation.

3. **PLATEFORME BUDGET** : accompagner les citoyens dans les problématiques budgétaires - Instruction de dossiers de surendettement

4. **PLATEFORME SANTE** : des actions de prévention pour faciliter l'insertion

Cette plateforme visera à lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle lorsque les publics ont exprimé une problématique liée à leur santé. Par le biais de séances individuelles et collectives, des professionnels du secteur médico-social proposent des actions de prévention aux bénéficiaires des minimas sociaux (dans le cadre d'une convention) ainsi qu'au public inscrit dans le cadre du dispositif Unis'Vers.

Les bénéficiaires d'une activité physique adaptée ne sont plus à démontrer. Pratiquer en groupe sous forme de marche active dans la ville, elles permettent, en plus des effets physiologiques, de développer les liens sociaux et de se réapproprier la ville.

➤ **UN ESPACE CONNECTE AUX CITOYENS ET AUX ENTREPRISES**

L'ensemble des activités du Centre d'Expérimentation et d'Innovation Sociale sont animées ou encadrées par des professionnels travailleurs sociaux et médico sociaux. Expérimentales, elles sont amenées à évoluer et à s'adapter aux besoins sociaux des usagers du site. Ce lieu « Pour » les citoyens doit évoluer « Par » eux, en s'appuyant sur leur expertise d'usage. Cette expertise d'usage sera transmise aux entreprises afin qu'elles puissent transformer des besoins sociaux en projets et tester des prototypes auprès des publics. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, de partager les réseaux et d'impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

Dans une société de plus en plus complexe, le CCAS s'adapte en ouvrant ce lieu dont la vocation est d'apporter des réponses nouvelles aux demandes et aux besoins en constante évolution des Montpelliérains.

L'offre sociale globale proposée permet de répondre à l'ensemble des problématiques individuelles sur un même site. La convivialité du lieu en fait un site atypique et efface le sentiment, parfois pesant, ressenti dans une administration. Cette ambiance particulière permet aux usagers de croiser au détour d'un café les professionnels intervenants dans des domaines différents (santé, budget, emploi, numérique) et favorise ainsi la relation de confiance.

➤ **UN ESPACE QUI VA S'ADAPTER AUX USAGES**

Le CEIS a actuellement une capacité d'accueil de 100 personnes sur 900 m² et s'organise ainsi :

- Des espaces en libre accès : une salle d'accueil convivial avec sept postes informatiques et l'accès wifi, animée par deux volontaires en service civique, un espace extérieur boisé de 300 m² avec une plancha connectée (système Cooxy) et une cuisine collective (comprenant deux fours, deux micro-ondes, deux réfrigérateurs et un lave-vaisselle) ;

- Des espaces dédiés aux ateliers collectifs : trois salles aux aménagements modulables et une salle informatique (huit postes informatiques) ;

- Des espaces de travail partagés pour les employés du CEIS (3 salles) ;

- Des bureaux fermés pour des entretiens individuels (5 bureaux).

Le bâtiment actuellement occupé possède une surface totale de 1500 m² (800 k€ du BOP 147 Politique de la Ville déjà obtenus). Le CEIS a conclu un partenariat avec l'Ecole d'Architecture de Montpellier (ENSAM) pour concevoir les futurs espaces en impliquant les usagers dans la conception, afin de répondre au mieux à leur besoin. Le marché public inclut aussi dans les actions du programmiste la prise en compte de l'expertise d'usage et la participation d'un groupe à l'élaboration des plans finaux.

Ce nouveau CEIS se dotera d'un espace café convivial, en complément de l'espace extérieur qui sera ouvert à l'ensemble des habitants durant la pause méridienne. Ainsi, les habitants pourront profiter

	<p>Cette plateforme ouverte aux citoyens montpelliérains, a pour objectif d'intervenir de façon préventive et curative sur les situations budgétaires des publics pour assainir leur situation ou les accompagner dans un financement d'un projet. Inscrit dans un réseau de partenaires tels que la Caisse des dépôts et consignation, Parcours Confiance (la Caisse d'Epargne) et Créasol (La Poste), le CCAS interviendra dans 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des conseils budgétaires individuels et collectifs s'appuyant sur des outils innovants (jeu Dilemme). - Accès au Microcrédit personnel des nombreux sites de restauration du quartier (aux locaux souvent très étriqués) et déjeuner au sein du tiers-lieu. Par ailleurs, le jardin partagé du bâtiment mitoyen appartenant au CCAS et actuellement loué à l'association ADAGES (actions autour du logement), sera ouvert aux usagers du CEIS. Ces travaux visent à renforcer la convivialité du tiers-lieu et son attractivité pour tous les publics. <p>Des actions destinées aux femmes victimes de violence conjugales seront déployées. Le Service d'Accueil et d'Orientation du CHRS E. Bouissonnade sera localisé au CEIS. Des nouveaux ateliers autour de la parentalité seront également programmées et un système d'accueil ponctuel des enfants des femmes présentes au CEIS sera déployé.</p> <p>Le programme de travaux sera défini en 2020 dans le cadre d'une mission de programmation mentionnée. Le projet devra intégrer des travaux de démolition, déconstruction et reconstruction de 2 bâtiments sur les locaux actuellement existants sur les parcelles sis 6 et 8 rue Draparnaud à Montpellier. La consultation d'architectes sera ouverte fin 2020 pour engager la phase de passation des marchés de travaux et préparation de chantier tout au long de 2021 et un début des travaux à la fin du second semestre de l'année. La durée prévisionnelle du chantier de travaux est de 2 ans.</p>												
Typologie de territoire et contexte territorial	Le CEIS est lauréat de l'AMI FABRIQUE NUMERIQUE DU TERRITOIRE (Ministère de la Cohésion des Territoires)												
Définition du besoin													
Première analyse du sujet													
Proposition d'intervention de l'Agence													
Modalités de mise en œuvre													
Pilotage en interne	<table border="1" data-bbox="363 1624 1410 2018"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 1624 738 1715"></th> <th data-bbox="738 1624 1074 1715">Montant de la demande en €</th> <th data-bbox="1074 1624 1410 1715">Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1715 738 1783">Région</td> <td data-bbox="738 1715 1074 1783">675 000</td> <td data-bbox="1074 1715 1410 1783">20%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1783 738 1850">Etat</td> <td data-bbox="738 1783 1074 1850">675 000</td> <td data-bbox="1074 1783 1410 1850">20,3%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1850 738 2018">Autres financements : BOP 147 Politiques de la Ville</td> <td data-bbox="738 1850 1074 2018">738 000</td> <td data-bbox="1074 1850 1410 2018">22.2%</td> </tr> </tbody> </table>		Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	675 000	20%	Etat	675 000	20,3%	Autres financements : BOP 147 Politiques de la Ville	738 000	22.2%
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention											
Région	675 000	20%											
Etat	675 000	20,3%											
Autres financements : BOP 147 Politiques de la Ville	738 000	22.2%											

Ressources mobilisées	PLAN DE FINANCEMENT									
	DEPENSES				RECETTES					
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement			Montant en €				
	Maitrise d'œuvre Travaux de démolition, déconstruction et reconstruction de 2 bâtiments (dont étude techniques, imprévus et révisions de prix)	330 000 2 995 000	BOP 174 Politiques de la Ville			738 000				
	TOTAL HT	3 325 000	TOTAL HT			738 000				
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025			
	Région	675 0000	101 250	286 875	286 875		ANNEE 1 Fin d'études et programmation : appel de fonds 15% du total			
	Etat	675 000	101 250	286 875	286 875				ANNEE 2 -3 / : Travaux : appel de Fonds 85%	
	3M & CCAS	1 350 000	202 5000	573 750	573 750					
	Autres financements BOP 147 Politique de la Ville	73800	110 000	520 000	108 000					
Acteurs impliqués ou à impliquer										

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux) :

Création d'un équipement public de proximité

Intitulé	Création d'un équipement public de proximité
Porteur	<p>3M</p> <p>Valérie PACAULT v.pacault@montpellier3m.fr 04.67.34.87.19</p>
Descriptif synthétique	<p>L'affirmation de l'ambition du projet de renouvellement urbain du quartier de la Mosson devra s'inscrire dans une double échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celle des grands enjeux urbains de la ville de demain, avec pour objectif de changer l'image du quartier et d'en faire un véritable lieu de destination, attractif, - Celle de la proximité, en améliorant la qualité de vie des habitants et en particulier le fonctionnement urbain. - Celle de la participation, en associant l'ensemble des acteurs clés à l'instar du tissu associatif et des habitants, de rendre efficient les services rendus à la population. <p>Toutefois, sans attendre l'engagement opérationnel de ce vaste projet de transformation urbaine, il est incontournable pour les collectivités de conforter leur présence dans les quartiers et les services rendus à la population.</p> <p>C'est pourquoi, suite au départ de l'URSSAF, la Ville, la Métropole et le CCAS ont décidé d'investir collectivement ce lieu pour en faire un équipement public innovant, permettant les interactions entre les acteurs et les échanges avec la population.</p> <p>Idéalement positionné dans le secteur de projet du cours des Halles, le rapprochement dans un équipement mutualisé des acteurs de plusieurs services publics locaux à la population, permettra de structurer une offre diversifiée et coordonnée qui réponde davantage aux besoins des habitants. En effet, en matière de services publics, il existe dans le quartier de la Mosson, un fort besoin de coordination et de visibilité de l'offre de services. Celle-ci apparaît comme multiple mais dispersée suivant des localisations mal connectées, souvent situées dans des lieux peu accessibles, éloignées des transports en commun ou des artères de circulation principales, ou bien tout simplement absents du quartier. Aussi, le cumul d'indicateurs de fragilité et de précarité nous invite à une approche et un accompagnement global transversal des problématiques (santé, logement, insertion...) ; cet équipement a vocation à fédérer de nombreuses initiatives.</p> <p>Ce nouveau lieu à créer doit devenir un espace à forte intensité, parfaitement identifié dans le quartier et dans lequel les habitants puissent se sentir en confiance. Il est à ce titre nécessaire de co-construire le programme de cet équipement avec la population et le réseau associatif très dense et actif sur le quartier, de manière transversale entre des services publics de nature différentes et en synergie avec les équipements publics existants comme la maison pour tous Léo Lagrange, la maison pour tous Louis Feuillade, le théâtre Jean Vilar, la mairie de proximité, la maison pour tous Georges Brassens ou encore la médiathèque Jean-Jacques Rousseau.</p> <p>La vocation de ce nouvel équipement sera centrée sur trois composantes majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un objectif social - Une offre de services partagés - Un pôle accueillant - - Le programme sera précisé dans le cadre d'une concertation, mais certains services pourraient s'implanter dès 2021, comme le CCAS, la Mission Locale, la maison du projet ou encore un lieu pour accueillir et accompagner les entrepreneurs locaux.

Pour assurer l'hybridation et participer à l'animation de ce bâtiment, l'espace du hall pourrait aussi accueillir un « tiers lieu », fabrique de synergies entre les acteurs du quartier et les habitants, pour accueillir des projets démonstrateurs portés avec les habitants et fédérer les initiatives.

Un travail sur les espaces extérieurs et l'accès au bâtiment sera également engagé, pour inscrire ce nouvel équipement de façon très visible dans le quartier.

Typologie de territoire et contexte territorial

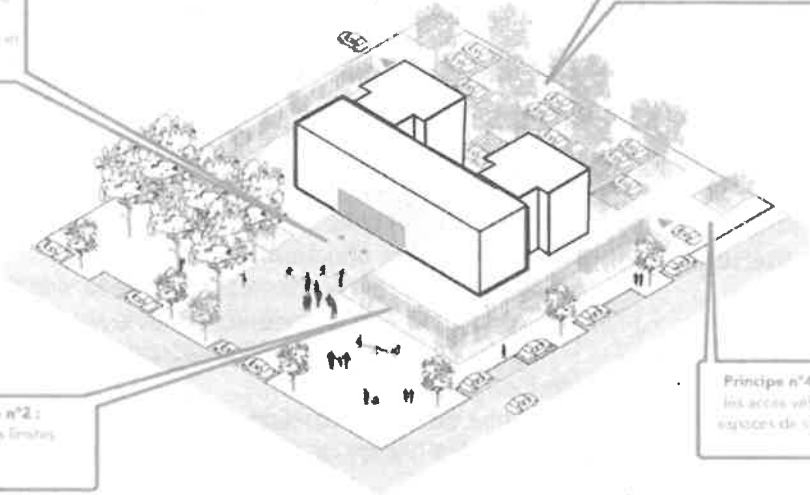
Principes urbains des requalifications d'équipements

Principe n°1 :
Adresser l'entrée sur la rue directement.
Rendre les accès accessibles et faciles depuis la rue

Principe n°3
Augmenter les surfaces perméables et ombragées : 50 % de la surface totale de la parcelle

Principe n°2 :
Planter les limites

Principe n°4 : Optimiser les accès véhicules et espaces de stationnement



- ALYA
- adresser l'équipement sur la rue de Bari qui devient un axe d'équipement de proximité (le Cours des Halles est plus orienté sur une offre commerciale de proximité)
- rendre lisible l'équipement avec parvis ouvert sur la rue de Bari et rue de Boulogne (en direction de la MPT et sur l'entrée secondaire du Parc rue Tipasa avec la création d'un guet dans le parc)
- augmenter les surfaces perméables : stationnement enherbé, surfaces plantées, arbres feuillus afin de créer des îlots de fraîcheur

Définition du besoin

Première analyse du sujet

Proposition d'intervention de l'Agence

Modalités de mise en œuvre

Pilotage en interne

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	1 850 000	25%
Etat	1 115 000	15%
Dotation politique de la ville	1 700 000	23%

	ANRU	150 000	2%				
Ressources mobilisées	PLAN DE FINANCEMENT						
	DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €			
	Acquisition des locaux	2 140 000	Région	1 850 000			
	Travaux	4 000 000	Etat	1 115 000			
	Aménagements/mobilier	196 746	Dotation Politique de la Ville	1 700 000			
	Honoraires maîtrise d'œuvre	655 820	ANRU	150 000			
Conduite d'opération	427 910						
TOTAL HT	7 420 476	TOTAL HT	4 815 000				
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	1 850 000	X				
	Etat	1 115 000	X				
	3M	2 305 476	X	X			
	Dotation pol ville	1 700 000	X				
	ANRU	150 000					
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux) :

Création d'une cité artisanale

Intitulé	Création d'une cité artisanale
Porteur	<p>3M</p> <p>Mohamed MAZOUZI m.mazouzi@montpellier3m.fr 04.67.1348.73</p>
Descriptif synthétique	<p>La cité artisanale est un programme de développement économique, qui doit permettre de répondre à la demande en locaux d'artisans issus du QPV et offrir en même temps la possibilité d'attirer d'autres artisans de la métropole à la recherche de locaux. Il est essentiel de permettre à des artisans de continuer à produire et faire travailler leur créativité dans l'écosystème que le projet de renouvellement urbain porte au travers de son soutien aux métiers d'artisanats et aux activités créatives.</p> <p>La cité artisanale permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'un cluster en lien avec la zone d'activité voisine de Parc 2000, avec des activités artisanales issues de la Mosson répondant aux besoins des habitants du quartier - Créer une offre entrepreneuriale au sein du quartier qui valorise les savoir-faire et métiers issus de l'artisanat et des métiers du « faire » - Favoriser l'émergence de vocations et l'entrepreneuriat au sein du quartier / répondre aux besoins en terme d'emploi et de création d'entreprise sur la Mosson <p>Afin de faciliter l'implantation des locataires, pourront être prises des mesures d'accompagnement permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser leur aménagement (octroyer des mois de franchise de loyer) ainsi qu'encourager le lancement de leur activité ainsi que la progression de leur CA en proposant une progressivité du loyer. - Egalement faciliter la rupture du bail en cas d'arrêt de l'activité : privilégier la contractualisation de baux dérogatoires de 36 mois au démarrage de la commercialisation. <p>Des réflexions seront menées sur :</p> <p>Lorsque la location immobilière s'accompagne de services associés. Il conviendra de se conformer au modèle économique des co-working, qui proposent des locations souples sur des durées limitées et encadrées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant des charges à refacturer - La refacturation de la taxe foncière. <p>La Cité artisanale prend place sur le tènement des écoles Bolivar/Neruda/Balard/Renaud, démolies. Deux tènements sont créés (total : 8 538 m2) : un tènement Nord constitué de grands ateliers et un tènement sud plus grand constitué de grands ateliers et de logements couplés à de petits ateliers</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première	

analyse du sujet																																							
Proposition d'intervention de l'Agence																																							
Modalités de mise en œuvre																																							
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>1 030 342</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>618 205</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements ANRU</td> <td>350 000</td> <td>8,5%</td> </tr> <tr> <td>3M</td> <td>2 122 820</td> <td>51,5%</td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	1 030 342	25%	Etat	618 205	15%	Autres financements ANRU	350 000	8,5%	3M	2 122 820	51,5%																					
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																					
Région	1 030 342	25%																																					
Etat	618 205	15%																																					
Autres financements ANRU	350 000	8,5%																																					
3M	2 122 820	51,5%																																					
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td>363 080</td> <td>Région</td> <td>1 030 342</td> </tr> <tr> <td>Etudes</td> <td>80 000</td> <td>Etat</td> <td>618 205</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>2 820 490</td> <td>3M</td> <td>2 122 820</td> </tr> <tr> <td>Honoraires maîtrise d'œuvre</td> <td>520 611</td> <td>ANRU</td> <td>350 000</td> </tr> <tr> <td>Rémunération et frais divers</td> <td>337 185</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>4 121 367</td> <td>TOTAL HT</td> <td>4 121 367</td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Foncier	363 080	Région	1 030 342	Etudes	80 000	Etat	618 205	Travaux	2 820 490	3M	2 122 820	Honoraires maîtrise d'œuvre	520 611	ANRU	350 000	Rémunération et frais divers	337 185			TOTAL HT	4 121 367	TOTAL HT	4 121 367
PLAN DE FINANCEMENT																																							
DEPENSES		RECETTES																																					
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																				
Foncier	363 080	Région	1 030 342																																				
Etudes	80 000	Etat	618 205																																				
Travaux	2 820 490	3M	2 122 820																																				
Honoraires maîtrise d'œuvre	520 611	ANRU	350 000																																				
Rémunération et frais divers	337 185																																						
TOTAL HT	4 121 367	TOTAL HT	4 121 367																																				

Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="363 300 1382 696"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 300 643 394">Entité</th> <th data-bbox="643 300 802 394">Montant subvention</th> <th data-bbox="802 300 906 394">2021</th> <th data-bbox="906 300 1002 394">2022</th> <th data-bbox="1002 300 1098 394">2023</th> <th data-bbox="1098 300 1193 394">2024</th> <th data-bbox="1193 300 1289 394">2025</th> <th data-bbox="1289 300 1382 394">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 394 643 483">Région</td> <td data-bbox="643 394 802 483">1 030 342</td> <td data-bbox="802 394 906 483"></td> <td data-bbox="906 394 1002 483"></td> <td data-bbox="1002 394 1098 483"></td> <td data-bbox="1098 394 1193 483"></td> <td data-bbox="1193 394 1289 483">x</td> <td data-bbox="1289 394 1382 483"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 483 643 551">Etat</td> <td data-bbox="643 483 802 551">618 205</td> <td data-bbox="802 483 906 551"></td> <td data-bbox="906 483 1002 551"></td> <td data-bbox="1002 483 1098 551"></td> <td data-bbox="1098 483 1193 551"></td> <td data-bbox="1193 483 1289 551">x</td> <td data-bbox="1289 483 1382 551"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 551 643 618">3M</td> <td data-bbox="643 551 802 618">2 122 820</td> <td data-bbox="802 551 906 618"></td> <td data-bbox="906 551 1002 618"></td> <td data-bbox="1002 551 1098 618"></td> <td data-bbox="1098 551 1193 618"></td> <td data-bbox="1193 551 1289 618">x</td> <td data-bbox="1289 551 1382 618">x</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 618 643 696">Autres financements</td> <td data-bbox="643 618 802 696">350 000</td> <td data-bbox="802 618 906 696"></td> <td data-bbox="906 618 1002 696"></td> <td data-bbox="1002 618 1098 696"></td> <td data-bbox="1098 618 1193 696">x</td> <td data-bbox="1193 618 1289 696">x</td> <td data-bbox="1289 618 1382 696"></td> </tr> </tbody> </table>								Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Région	1 030 342					x		Etat	618 205					x		3M	2 122 820					x	x	Autres financements	350 000				x	x	
Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026																																									
Région	1 030 342					x																																										
Etat	618 205					x																																										
3M	2 122 820					x	x																																									
Autres financements	350 000				x	x																																										
Acteurs impliqués ou à impliquer																																																

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Aide à la production de logements sociaux étudiants

Intitulé	Aide à la production de logements sociaux étudiants
Porteur	3M Grégory FAYE g.faye@montpellier3m.fr 04.67.13.97.20
Descriptif synthétique	<p>Au titre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat, Montpellier Méditerranée Métropole mène des actions en faveur de la production et de la rénovation de logements visant la réalisation de l'objectif de mixité sociale dans l'habitat, telles que l'attribution de subventions ou la garantie des emprunts contractés par les porteurs de projet. Dans ce cadre, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité contribuer aux projets de développement de nouvelles résidences étudiantes propriétés du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Montpellier au titre du volet Supérieur Recherche et Innovation du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.</p> <p>Gérant un parc de 8 500 logements, le CROUS permet à lui seul de loger plus d'un étudiant sur dix, avec un taux d'étudiants boursiers bien supérieur à la moyenne nationale. Pour autant, ce ratio ne saurait indiquer que le parc de logements durablement accessibles sur la Métropole de Montpellier est suffisant. En effet, le diagnostic du PLH 2019-2024 de Montpellier Méditerranée Métropole précise que 60% des étudiants du territoire vivent en location/colocation dans le parc privé où les taux d'effort sont particulièrement importants. Il est donc nécessaire de continuer à poursuivre le développement du parc conventionné du CROUS sur le territoire de la Métropole, notamment avec les projets de densification de 152 logements PLS sur la cité universitaire de Boutonnet et 223 logements PLS sur la cité universitaire de la Voie Domitienne.</p> <p>Le concours de la Métropole sur fonds propres sera conditionné à une réalisation des opérations en maîtrise d'ouvrage directe par le CROUS et à une baisse significative du loyer pratiqué par rapport au loyer plafonds du PLS zone A déjà décoté de 10%.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du sujet	
Proposition d'intervention de l'Agence	
Modalités de mise en œuvre	

Pilotage en interne		Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention		
	Région	18 425 000	20 100 000	228 000	1,13%		
	Etat				%		
	Autres financements 3M	18 425 000	20 100 000	228 000	1,13		
Ressources mobilisées	PLAN DE FINANCEMENT						
	DEPENSES		RECETTES				
	Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €			
	Construction de 152 lgts étudiants PLS sur Boutonnet et 223 lgts étudiants PLS sur Voie Domitienne	18 245 000	Subvention Région/CPER Prêt Fonds propres CROUS	228 000 ? ?			
	TOTAL HT	18 245 000	TOTAL HT	18 245 000			
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région					228 000	
	Etat						
	3M					228 000	
	Autres financements						

Acteurs impliqués ou à impliquer	

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Démolition de la tour d'Assas

Intitulé	Démolition de la tour d'Assas											
Porteur	3M Valérie PACAULT v.pacault@montpellier3m.fr 04.67.34.87.19											
Descriptif synthétique	<p>La résidence « TOUR D'ASSAS », située au sud du quartier de la Mosson, compte 176 logements locatifs sociaux. Immeuble de Grande Hauteur (IGH) d'environ 76 mètres de haut, classée GHA, cet ensemble de logements est emblématique des dysfonctionnements urbains liés aux constructions de la fin des années 1960.</p> <p>Au regard du diagnostic technique du bâtiment, l'exploitation de la Tour d'Assas doit supporter un certain nombre de contraintes techniques et financières lourdes. Des travaux de plus en plus importants sont à prévoir pour maintenir la résidence dans un fonctionnement normal, à la fois sur tous les équipements classiques d'un immeuble (ascenseur, chauffage, ventilation), ainsi que sur tous les équipements spécifiques aux IGH en terme de sécurité incendie (groupe électrogène, centrale de sécurité incendie, portes coupe-feu, colonnes humides et bâche incendie). Au-delà de leur entretien normal, il doit être également envisagé dans ces dépenses la mise aux normes des équipements.</p> <p>Le projet de renouvellement urbain prévoit l'aménagement d'un cours paysager au sud, autour duquel la mixité fonctionnelle sera de mise. La démolition de la Tour d'Assas est un des leviers pour amorcer la transformation en profondeur de secteur.</p>											
Typologie de territoire et contexte territorial												
Définition du besoin												
Première analyse du sujet												
Proposition d'intervention de l'Agence												
Modalités de mise en œuvre												
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>2 915 927</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td></td> <td>%</td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	2 915 927	%	Etat		%
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention										
Région	2 915 927	%										
Etat		%										

3M	2 915 927	21%	
ANRU	7 783 000	56%	
Autres	237 400	2%	

Ressources mobilisées

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €
Etudes et travaux	6 203 400	Région	2 915 927
Autres charges	2 835 162	Vente foncier libéré à aménager	237 400
Acquisition des murs	3 056 646	Métropole	2 915 927
Evictions et transferts	1 757 046	ANRU	7 783 000
TOTAL HT	13 852 254	TOTAL HT	13 852 254

Calendrier prévisionnel

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
Région	2 915 927				x	
Etat	0					
3M	2 915 927				x	
ANRU	7 783 000				x	
Autre	237 400				x	

Acteurs impliqués ou à impliquer	
---	--

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

OPAH CD Mosson et Plan de Sauvegarde des Cévennes

Intitulé	OPAH CD Mosson et Plan de Sauvegarde des Cévennes
Porteur	<p>3M</p> <p>Grégory FAYE g.faye@montpellier3m.fr</p>
Descriptif synthétique	<p>L'OPAH Copropriétés dégradées lancée sur le secteur de la Mosson est un des éléments de l'opération de renouvellement urbain lancé sur le quartier. Elle vise dans le redressement de la gestion des copropriétés désorganisées et la réhabilitation de ces ensembles immobiliers avec une volonté ambitieuse de rénovation énergétique de ces bâtiments concentrant des populations à revenus modestes. Une convention OPAH Copropriétés Dégradée a été signée entre la Métropole de Montpellier et l'ANAH (25 juillet 2019) pour une durée de 5 ans (2019-2024). Une clause de revoyure doit être signée fin 2019-début 2020 pour confirmer et préciser les engagements financiers notamment des partenaires pour bonifier les aides de l'ANAH à destination des copropriétés verticales. Le secteur de la Mosson figure parmi les 14 sites prioritaires au niveau national du Plan Initiative Copropriété (PIC).</p> <p>Le Plan de sauvegarde Cévennes concerne un ensemble immobilier de 918 logements répartis dans 12 bâtiments sur une surface de 5 hectares comprenant également des commerces et des bâtiments abritant des stationnements sous dalle. Cet ensemble présente des dysfonctionnements importants dans sa gestion (ce pourquoi une scission est en cours), et des problématiques sociales et techniques avec des ménages très endettés, et des immeubles nécessitant d'importants travaux de rénovation.</p> <p>L'objectif est le redressement pérenne de l'ensemble. Pour cela, la phase d'élaboration travaille à la fois sur l'accompagnement social des ménages, l'élaboration de programmes travaux adaptés sur les bâtiments non rénovés (Soit 5 bâtiment et 474 logements) et l'analyse des travaux déjà effectués sur les 444 logements déjà réhabilités, l'amélioration de la vie quotidienne incluant de nombreuses thématiques liées aux espaces extérieurs, à la communication et à la gestion par les syndicats et conseils syndicaux, en lien avec le Projet de Rénovation urbaine d'Intérêt Régional (PRIR)</p> <p>La copropriété des Cévennes bénéficie également des outils du Plan Initiative Copropriété, niveau régional. L'arrêté préfectoral de création de commission chargée d'élaborer le plan de sauvegarde a été pris le 16 mai 2019, et la plénière de lancement s'est tenue le 11 octobre 2019 actant le démarrage d'une phase d'élaboration prévue pour durer jusqu'à 2021, précédant la phase opérationnelle de 5 années (2021-2026).</p> <p>Courrier du Président de Montpellier Métropole Méditerranée à la présidente de la Région Occitanie pour une sollicitation de la Région pour la bonification des taux de subvention Travaux (13 août 2019). Réponse de la Région Occitanie sur la réception de la demande et l'instruction de la part de ses services (26 août 2019)</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du	

besoin																								
Première analyse du sujet																								
Proposition d'intervention de l'Agence																								
Modalités de mise en œuvre																								
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'assiette éligible en millions € (HT) hors honoraires</th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>44+8,47</td> <td>2,20+0,423</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>44+8,47</td> <td>2,20+0,423</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole</td> <td>44+8,47</td> <td>4,4+0,847</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>					Montant de l'assiette éligible en millions € (HT) hors honoraires	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	44+8,47	2,20+0,423	5%	Etat	44+8,47	2,20+0,423	5%	Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole	44+8,47	4,4+0,847	10%				
	Montant de l'assiette éligible en millions € (HT) hors honoraires	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																					
Région	44+8,47	2,20+0,423	5%																					
Etat	44+8,47	2,20+0,423	5%																					
Autres financements Montpellier Méditerranée Métropole	44+8,47	4,4+0,847	10%																					
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds Ville de demain Ecocité Bâtiment A de la copropriété des Cévennes (cf. DTEE et CPER période précédente.)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td></td> <td>TOTAL HT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €			Fonds Ville de demain Ecocité Bâtiment A de la copropriété des Cévennes (cf. DTEE et CPER période précédente.)		TOTAL HT		TOTAL HT	
PLAN DE FINANCEMENT																								
DEPENSES		RECETTES																						
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																					
		Fonds Ville de demain Ecocité Bâtiment A de la copropriété des Cévennes (cf. DTEE et CPER période précédente.)																						
TOTAL HT		TOTAL HT																						

Calendrier prévisionnel								
	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Remarques
	Région (OPAH Mosson + Plan de sauvegarde Cévennes)	2,20 + 0,423	0,615	0,615+ 0,150	0,615+ 0,212	0,357+ 0,060		Sur la base d'une participation à hauteur de 5 % pour l'OPAH CD Mosson et le plan de sauvegarde Cévennes
	Etat (Part X +X uniquement sur la base de l'apport de la Région – X+ X avec 3M)	2,20 + 0,423	0,615	0,615+ 0,150	0,615+ 0,212	0,357+ 0,060		Pour la part supplémentaire de 5% en application de la règle du X+X (OPAH Mosson + Plan de sauvegarde Cévennes)
	3M	4,40 + 0,847	1,23	1,23+0, 300	1,23+0, 425	0,714+ 0,121		Sur la base d'une participation à hauteur de 10 % pour l'OPAH CD Mosson (à acter lors de la clause de revoyure de la convention OPAH CD) et le plan de sauvegarde Cévennes (convention en cours d'élaboration)
	Autres financements Département de l'Hérault							Demande de participation sur la base du X + X (Août 2019)
Acteurs impliqués ou à impliquer								

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux) :

Plan résorption des bidonvilles – sanitation et solutions de relogement

Intitulé	Plan résorption des bidonvilles – sanitation et solutions de relogement
Porteur	<p>Ville de Montpellier</p> <p>Charlotte VINCENT charlotte.vincent@ville-montpellier.fr</p>
Descriptif synthétique	<p>Contexte :</p> <p>Sur les bidonvilles, les conditions de vie sont très difficiles : pas d'accès à l'eau courante et à l'électricité, accumulation de déchets générant une prolifération de rats. De plus les terrains sont parfois isolés du reste de la ville (éloignement des écoles et des autres institutions, transport en communs irrégulier).</p> <p>Ces sites sont généralement négativement connus que cela soit par les institutions ou la presse. La vie dans des conditions extrêmement précaires peut conduire au développement de comportements anormaux, aux conflits inter et intra familiaux, au développement d'emprises. Les enfants sont rarement scolarisés et assidus pour ceux qui sont inscrits. Les rapports de voisinages sont souvent conflictuels.</p> <p>Ces conditions de vie extrêmement dégradées ainsi que la durée d'installation des habitants parfois de plusieurs années constituent un frein considérable à leur parcours d'insertion, un certain nombre étant présents depuis l'implantation du bidonville en 2006. La vie quotidienne ainsi fortement contrainte limite la capacité à se projeter et à entreprendre une démarche d'intégration, qui commencerait avec la scolarisation des enfants.</p> <p>Outre la situation extrêmement précaire des habitants, les bidonvilles occasionnent régulièrement des difficultés avec les riverains de ces sites : tas de détritus sur la voie publique, brûlage de composants générant des fumées toxiques...</p> <p>Objectifs et missions de l'étude :</p> <p>La Ville de Montpellier, engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'habitat indigne, et la Métropole impliquée dans le programme national « Logement d'Abord », souhaitent aujourd'hui déployer une stratégie active de résorption des bidonvilles sur le territoire, installés pour les premiers depuis 2006, et regroupant plus de 900 personnes, dont environ la moitié sont des mineurs.</p> <p>Cette stratégie s'appuiera à la fois sur des actions visant à développer l'offre d'hébergement et de logement et sur un accompagnement spécifique des habitants pour renforcer leur autonomie et leur intégration en vue d'une insertion socio-professionnelle pérenne.</p> <p>1- Un terrain de transition</p> <p>Ce projet concerne les personnes n'ayant pas encore la possibilité financière et/ou n'étant pas suffisamment autonomes pour accéder et rester dans un logement indépendant. Il s'inscrit dans une logique de parcours, et constitue une première étape de l'accès au logement, tenant compte de ces différentes contraintes et permettant de lever des premiers freins, avant que ne soient mises en place les conditions d'une insertion à plus long terme.</p> <p>Il s'agit de proposer, sur un foncier mis à disposition par la collectivité, un habitat léger permettant d'accueillir rapidement les habitants issus de bidonvilles et souhaitant intégrer à terme un logement.</p> <p>L'objectif serait de capitaliser ces structures en mutualisant le dispositif pour plusieurs bidonvilles : au fur et à mesure que des habitant.es quitteraient le terrain pour accéder à l'hébergement ou au logement, les habitations laissées vacantes pourraient ainsi être proposées à d'autres personnes.</p> <p>Le coût de la location et de l'entretien des structures d'habitat modulaire est évalué à 700</p>

	<p>000 € par an.</p> <p>2- Le développement de solutions d'hébergement, de logements innovants Cette action consiste à réhabiliter des bâtiments publics vacants pour y proposer durablement des places d'hébergement ou de logement relais prenant appui sur le dispositif WEICO, qui permet, tout en limitant les coûts de construction, l'accompagnement social des personnes relogées dans ce bâti rénové afin de favoriser leur insertion. Les dépenses portent sur les travaux de réhabilitation : menuiserie, charpente, plomberie, électricité, murs/plafonds/sols, chauffage, plâtrerie/peinture, maçonnerie, cloisons/isolation... Le coût unitaire par logement est évalué à 86 000 €. Une cinquantaine de logements pourraient faire l'objet de cette opération sur la période 2022-2027.</p> <p>3- Le développement de l'habitat intercalaire Cette action consiste à réhabiliter provisoirement des bâtiments publics provisoirement vacants (par exemple se situant dans une zone concernée à terme par un programme d'aménagement), pour y mettre en place les conditions d'un hébergement temporaire, dans une logique de logement relais. Les dépenses portent sur les travaux de réhabilitation : menuiserie, charpente, plomberie, électricité, murs/plafonds/sols, chauffage, plâtrerie/peinture, maçonnerie, cloisons/isolation... Le coût unitaire par logement est évalué à 30 000 €. Une cinquantaine de logements pourraient faire l'objet de cette opération sur la période 2022-2027.</p> <p>4- L'intermédiation locative Cette action consiste à établir des partenariats avec les principaux bailleurs sociaux pour disposer d'un contingent de logements pouvant accueillir les personnes issues de bidonvilles, sur le principe de bail glissant. Le coût unitaire par logement est évalué 2 000 € par mois, soit 24 000 par an. Une cinquantaine de logements pourraient faire l'objet de cette opération sur la période 2022-2027.</p> <p>5- La sécurisation temporaire des sites Cette action concerne les sites dont la population est la plus éloignée de l'insertion, et dont la résorption ne peut s'envisager à court ou moyen terme. Les conditions de vie extrêmement dégradées ainsi que la durée d'installation des habitant.es de ce site constituent un frein considérable à leur parcours d'insertion. La vie quotidienne ainsi fortement contrainte limite la capacité à se projeter et à entreprendre une démarche d'intégration, qui commencerait avec la scolarisation des enfants. En outre, cette situation se traduit par des impacts sur la santé des habitants, parmi lesquels une large proportion des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, situations de handicap), mais aussi sur la population générale de la ville, en évitant la propagation de maladies transmissibles (épidémie de rougeole en 2018). Les actions sur ce volet portent sur les travaux de raccordement eau/électricité et d'évacuation des eaux usées, la mise en place de sanitaires, ou encore la gestion des déchets.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du sujet	
Proposition d'interventio	

	Région	2 000 000		x	x	x	x	x	x
	Etat	3 000 000		x	x	x	x	x	x
	3M	2 000 000		x	x	x	x	x	x
	Autres financements	5 000 000		x	x	x	x	x	x
Acteurs impliqués ou à impliquer									

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Réhabilitation du Centre Nautique Neptune :

Etudes – Réhabilitation – Accueil pôle de haut niveau

Intitulé	Réhabilitation du Centre Nautique Neptune
Porteur	3M Direction des Sports Thierry GUITTET t.guittet@montpellier3m.fr 04.67.13.60.16
Descriptif synthétique	<p>Le Centre Nautique Neptune, ouvert au public depuis décembre 1969 est intimement lié au quartier de la Mosson dans lequel il est implanté et accueille chaque année près de 150 000 personnes et 66 associations sportives utilisatrices.</p> <p>Consolidée par l'arrivée du tramway en 2000, la fréquentation de cet équipement ne cesse de croître chaque année pour atteindre l'été jusqu'à 900 personnes dans la journée. Dans les bassins, chaque ligne d'eau est très convoitée et fait l'objet de plusieurs demandes de créneaux d'utilisation par les clubs et les scolaires.</p> <p>Entretenu au fil du temps, le Centre Nautique Neptune s'est imposé comme un équipement collectif majeur de dimension métropolitaine, véritable outil de rayonnement et d'ouverture du quartier sur la Ville et la Métropole.</p> <p>De récentes études font apparaître que cet équipement n'est plus adapté aux exigences actuelles de confort des publics et qu'il ne permet plus aux personnels d'accueil de faire face, dans des conditions optimales, aux flux d'usagers. En effet, la taille restreinte du hall d'accueil entraîne des engorgements au niveau de la caisse ; les cabines de déshabillage, les sanitaires et les douches sont aujourd'hui insuffisants. La plage extérieure entièrement minérale ne propose pas d'espace de détente végétale et ombragé aux usagers.</p> <p>Malgré les diverses opérations d'aménagement réalisées depuis 2014, les espaces, l'accessibilité et la performance énergétique du bâtiment restent à optimiser. De plus, la configuration actuelle de l'équipement peut conduire les équipes à faire face à des incivilités difficiles à réguler malgré l'accompagnement apporté par les services de l'Etat, de la Métropole et de la Ville de Montpellier.</p> <p>C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé d'aller plus loin en lançant un vaste projet de réhabilitation de l'équipement permettant au Centre Nautique Neptune de devenir un pôle d'entraînement de la natation de haut niveau tout en optimisant l'accueil du grand public et des scolaires. Ce projet de réhabilitation du Centre Nautique Neptune s'inscrit dans un projet urbain cohérent (ANRU) associant l'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie du quartier tout en permettant le rayonnement de l'équipement au nord de la Métropole.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	<p>Demande sur la réalisation des travaux comprenant :</p> <p>La réhabilitation des locaux existants (vestiaires et bassin couvert),</p>

	<p>La réalisation d'un accueil au standard actuel (gestion d'accès), de vestiaires supplémentaires pour améliorer les flux entre les différents publics (scolaires, clubs et public)</p> <p>La création d'espaces pour accueillir le haut niveau : salle de musculation, bureau coach Un bassin couvert d'apprentissage supplémentaire pour un accueil croissant des scolaires La réalisation de ces aménagements se fera dans un souci d'une meilleure attractivité, d'un</p> <p>Accueil plus fonctionnel, une gestion d'exploitation plus économe notamment énergétique</p>																														
Première analyse du sujet																															
Proposition d'intervention de l'Agence																															
Modalités de mise en œuvre																															
Pilotage en interne	<table border="1" data-bbox="363 936 1407 1339"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 936 734 1025"></th> <th data-bbox="734 936 1069 1025">Montant de la demande en €</th> <th data-bbox="1069 936 1407 1025">Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1025 734 1097">Région</td> <td data-bbox="734 1025 1069 1097"></td> <td data-bbox="1069 1025 1407 1097">%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1097 734 1169">Etat</td> <td data-bbox="734 1097 1069 1169"></td> <td data-bbox="1069 1097 1407 1169">%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1169 734 1240">Autres financements</td> <td data-bbox="734 1169 1069 1240"></td> <td data-bbox="1069 1169 1407 1240"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1240 734 1312">Montpellier Méditerranée Métropole</td> <td data-bbox="734 1240 1069 1312"></td> <td data-bbox="1069 1240 1407 1312">%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1312 734 1384"></td> <td data-bbox="734 1312 1069 1384"></td> <td data-bbox="1069 1312 1407 1384">%</td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région		%	Etat		%	Autres financements			Montpellier Méditerranée Métropole		%			%										
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																													
Région		%																													
Etat		%																													
Autres financements																															
Montpellier Méditerranée Métropole		%																													
		%																													
Ressources mobilisées	<table border="1" data-bbox="363 1505 1375 2020"> <thead> <tr> <th colspan="4" data-bbox="363 1505 1375 1572">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="363 1572 871 1639">DEPENSES</th> <th colspan="2" data-bbox="871 1572 1375 1639">RECETTES</th> </tr> <tr> <th data-bbox="363 1639 619 1706">Nature des dépenses</th> <th data-bbox="619 1639 871 1706">Montant en € (HT)</th> <th data-bbox="871 1639 1123 1706">Nature et origine du financement</th> <th data-bbox="1123 1639 1375 1706">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1706 619 1774">Travaux divers</td> <td data-bbox="619 1706 871 1774">9 640 000</td> <td data-bbox="871 1706 1123 1774">Région</td> <td data-bbox="1123 1706 1375 1774">2 416 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1774 619 1841">Equipement ludique</td> <td data-bbox="619 1774 871 1841">420 000</td> <td data-bbox="871 1774 1123 1841">Politique de la Ville</td> <td data-bbox="1123 1774 1375 1841">1 660 375</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1841 619 1921">Etudes techniques et de diagnostics</td> <td data-bbox="619 1841 871 1921">2 023 000</td> <td data-bbox="871 1841 1123 1921">3M</td> <td data-bbox="1123 1841 1375 1921">8 006 025</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1921 619 2020">TOTAL HT</td> <td data-bbox="619 1921 871 2020">12 083 000</td> <td data-bbox="871 1921 1123 2020">TOTAL HT</td> <td data-bbox="1123 1921 1375 2020">12 083 000</td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Travaux divers	9 640 000	Région	2 416 000	Equipement ludique	420 000	Politique de la Ville	1 660 375	Etudes techniques et de diagnostics	2 023 000	3M	8 006 025	TOTAL HT	12 083 000	TOTAL HT	12 083 000
PLAN DE FINANCEMENT																															
DEPENSES		RECETTES																													
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																												
Travaux divers	9 640 000	Région	2 416 000																												
Equipement ludique	420 000	Politique de la Ville	1 660 375																												
Etudes techniques et de diagnostics	2 023 000	3M	8 006 025																												
TOTAL HT	12 083 000	TOTAL HT	12 083 000																												

Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention M€	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	3,6					
	Etat	0,6					
	3M	8,55					
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :



PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche :	Mise à jour le :
Référénts techniques :	
<input type="checkbox"/> ...	
Titre du projet :	
<input type="radio"/> Opération déjà existante ?	
<input type="radio"/> Dispositif particulier ?	

Montant global du projet	€ HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	€ HT
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) :	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet
Contexte :
Objectifs et missions de l'étude :

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région		
État		

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
TOTAL HT		TOTAL HT	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région									
État									
3M / Ville									
Autres financements (précisez)									

- Pilier stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie**
 Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche 27/02/2020

Mise à jour le 25/06/2020 :

Réfèrent technique 3M :

Nom : Pic Stéphane ☎ 04 34 88 76 54 – 06 33 02 41 45

✉ s.pic@montpellier3m.fr

○ Titre du projet : Vélo route 70 entre Boisseron, Saint Génies des Mourgues et le Crès

○ Opération déjà existante ? :

○ Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) : RAS

Montant global du projet	3500 000 € HT
Montant de la demande en subvention	1400000 €
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : Montpellier Méditerranée Métropole	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet

La vélo-route 70 traverse le centre de la France, de la Loire à la Méditerranée par le massif central sur 600 km d'itinéraire de Cuffy (18) à Palavas-les-Flots (34).

Complémentaire à d'autres itinéraires transversaux au dénivelé plus important, elle se connecte à plusieurs vélo routes :

- La Loire à Vélo et l'EuroVelo 6, à Cuffy (18) ;
- La ViaFluvia, à Landos (43), qui est un itinéraire régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qui se connecte également à la V71 au Puy-en-Velay puis à la ViaRhôna/EuroVelo 17 ;
- La Vallée du Lot à Vélo/V86, à La Bastide-Puylaurent (48) ;
- La Méditerranée à vélo/EuroVelo 8, à Palavas-les-Flots (34), qui se connecte à la ViaRhôna/EuroVelo 17.

Dans le département de l'Hérault (34), l'itinéraire de la V70 est déjà réalisé de Montpellier à Palavas-les-Flots (sur 8,5 km). La portion de véloroute restant à créer, entre Castelnau le Lez et Saint Génies des Mourgues permet de réaliser une véritable structurante cycles et modes actifs pour la métropole de Montpellier. Cet itinéraire permet également de connecter l'ensemble du territoire grâce au raccordement sur les pistes cyclables qui longent les voies de tramway.

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	3500000 €	4 200000 €	700000 €	20%
État	3500000 €	4 200000 €	700000 €	20%
Autres financements (précisez si possible)				

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Etudes (MOE externe)	140000 €	CPER Etat / Région	56 000 €
Travaux	3 360000 €	CPER Etat / Région	1 344 000 €
TOTAL HT	3 500000 €	TOTAL HT	1400000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région	700000 €	20 000 €	240 000 €	8 000 €	232 000 €			200 000 €	
État	700000 €	20 000 €	240 000 €	8 000 €	232 000 €			200 000 €	
3M	2100000 €	60 000 €	720 000 €	34 000 €	696 000 €			600 000 €	
Total	3500000 €	100000 €	1200000 €	40000 €	1160000 €			1000000 €	
Autres financements (précisez)									

Piler stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

- Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
 - Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI
 - Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive

- Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Bâtir les mobilités de demain
 - Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

OU

- Piler stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibres et les solidarités dans les territoires d'Occitanie

- Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 - Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 - Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 - Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires

- Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations
 - Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous
 - Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

<u>Date élaboration de la fiche 27/02/2020</u>	<u>Mise à jour le 25/06/2020 :</u>
Réfèrent technique 3M :	
Nom : <u>Pic Stéphane</u> ☎ 04 34 88 76 54 – 06 33 02 41 45	
✉ <u>s.pic@montpellier3m.fr</u>	
<input type="radio"/> <u>Titre du projet : Vélo route 70 entre Boisseron, Saint Génies des Mourgues et le Crès</u>	
<input type="radio"/> <u>Opération déjà existante ? :</u>	
<input type="radio"/> <u>Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) : RAS</u>	

Montant global du projet	3500 000 € HT
Montant de la demande en subvention	1400000 €
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : Montpellier Méditerranée Métropole	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

<p>Présentation synthétique du projet</p> <p>La vélo-route 70 traverse le centre de la France, de la Loire à la Méditerranée par le massif central sur 600 km d'itinéraire de Cuffy (18) à Palavas-les-Flots (34). Complémentaire à d'autres itinéraires transversaux au dénivelé plus important, elle se connecte à plusieurs vélo routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Loire à Vélo et l'EuroVelo 6, à Cuffy (18) ; - La ViaFluvia, à Landos (43), qui est un itinéraire régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qui se connecte également à la V71 au Puy-en-Velay puis à la ViaRhôna/EuroVelo 17 ; - La Vallée du Lot à Vélo/V86, à La Bastide-Puylaurent (48) ; - La Méditerranée à vélo/EuroVelo 8, à Palavas-les-Flots (34), qui se connecte à la ViaRhôna/EuroVelo 17. <p>Dans le département de l'Hérault (34), l'itinéraire de la V70 est déjà réalisé de Montpellier à Palavas-les-Flots (sur 8,5 km). La portion de véloroute restant à créer, entre Castelnau le Lez et Saint Génies des Mourgues permet de réaliser une véritable structurante cycles et modes actifs pour la métropole de Montpellier. Cet itinéraire permet également de connecter l'ensemble du territoire grâce au raccordement sur les pistes cyclables qui longent les voies de tramway.</p>

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	3500000 €	4 200000 €	700000 €	20%
État	3500000 €	4 200000 €	700000 €	20%
Autres financements (précisez si possible)				

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Etudes (MOE externe)	140000 €	CPER Etat / Région	56 000 €
Travaux	3 360000 €	CPER Etat / Région	1 344 000 €
TOTAL HT	3 500000 €	TOTAL HT	1400000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région	700000 €	20 000 €	240 000 €	8 000 €	232 000 €			200 000 €	
État	700000 €	20 000 €	240 000 €	8 000 €	232 000 €			200 000 €	
3M	2100000 €	60 000 €	720 000 €	34 000 €	696 000 €			600 000 €	
Total	3500000 €	100000 €	1200000 €	40000 €	1160000 €			1000000 €	
Autres financements (précisez)									

Piler stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

- Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
 - Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI
 - Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive

- Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Bâtir les mobilités de demain
 - Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

OU

- Piler stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibres et les solidarités dans les territoires d'Occitanie
 - Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 - Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 - Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 - Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires

 - Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations
 - Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous
 - Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

Massifier la rénovation énergétique du parc de logements existants

Intitulé	Massifier la rénovation énergétique du parc de logements existants
Porteur	<p>3M</p> <p>Céline LLAMAS c.llamas@montpellier3m.fr 04.67.13.48.83</p>
Descriptif synthétique	<p>Le diagnostic du PCAET montre que le secteur du bâtiment représente 33% des émissions de gaz à effet de serre et 53% des consommations énergétiques du territoire (30% pour le résidentiel et 23% pour le tertiaire).</p> <p>L'objectif régional, à l'horizon 2030 est de rénover 50 000 logements / an (2% du parc) et 75 000 / an à l'horizon 2050.</p> <p>La stratégie du PCAET partage cet objectif en affichant la massification de la rénovation des logements privés dans ses orientations et une volonté d'atteindre 90% du parc rénové en 2050.</p> <p>Le parc résidentiel de la Métropole était composé de 224 639 résidences principales en 2016 dont deux tiers d'appartements (source INSEE). Parmi celles-ci, 7 300 sont des « passoires thermiques » et 8 000 logements sont chauffés via des produits pétroliers, fortement émetteurs de gaz à effet de serre. De plus, ces logements peu performants, ne présentent pas une qualité thermique suffisante pour maintenir des conditions de vie acceptables en période de forte chaleur estivale, en climat méditerranéen.</p> <p>La Métropole a mis en place un certain nombre de dispositifs pour accompagner les réhabilitations thermiques dans l'habitat dont les dispositifs d'aide à la pierre de l'ANAH et également, en partenariat avec l'ADEME, Rénov' Énergie, Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) des logements privés jouant le rôle de guichet unique local sur les questions de rénovations énergétiques. La Métropole a souhaité pérenniser le dispositif de guichet unique pour accompagner les ménages dans leur projet de rénovation en répondant à l'AMI relatif au SPIRE lancé par la Région en juillet 2020. Dans le cadre de cet AMI, il est notamment prévu un volet financement pour les ménages et copropriétés de type tiers financement et avance de subvention. Pour autant, l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et locaux, au-delà du réel besoin d'accompagnement des ménages, nécessite un financement public direct des travaux pour faire aboutir les projets de rénovation et inciter les ménages à engager des travaux performants permettant d'assurer le confort des occupants en hiver mais également en été, tout en réduisant fortement leur facture énergétique. Il est donc proposé de compléter les financements de l'Etat (Ma Prime Rénov, ANAH copro fragile, notamment) par une subvention aux travaux à hauteur de 2 600€ par logement rénové avec une performance énergétique améliorée de 40%. La Métropole se fixe un objectif de 15 000 logements privés rénovés en 7 ans, soit un montant total de plus de 240 Millions d'Euros injectés dans l'économie locale.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	

Première analyse du sujet																																									
Proposition d'intervention de l'Agence																																									
Modalités de mise en œuvre																																									
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'assiette éligible en € (TTC)</th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>241 188 000</td> <td>19 980 000</td> <td>8,3%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>240 036 000</td> <td>69 000 000</td> <td>28,7%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td>240 036 000</td> <td>112 536 000</td> <td>46,9%</td> </tr> </tbody> </table>										Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	241 188 000	19 980 000	8,3%	Etat	240 036 000	69 000 000	28,7%	Autres financements	240 036 000	112 536 000	46,9%																
	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																						
Région	241 188 000	19 980 000	8,3%																																						
Etat	240 036 000	69 000 000	28,7%																																						
Autres financements	240 036 000	112 536 000	46,9%																																						
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Chargé de mission 3M (2,5 ETP)</td> <td rowspan="2">960 000</td> <td>Fonds propres 3M</td> <td>480 000</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>480 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Subvention travaux</td> <td rowspan="2">39 000 000</td> <td>Fonds propres 3M</td> <td>19 500 000</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>19 500 000</td> </tr> <tr> <td>Subvention aides à la pierre</td> <td>19 500 000</td> <td>Fonds propres 3M</td> <td>19 500 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>59 460 000</td> <td>TOTAL HT</td> <td>59 460 000</td> </tr> </tbody> </table>									PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Chargé de mission 3M (2,5 ETP)	960 000	Fonds propres 3M	480 000	Région	480 000	Subvention travaux	39 000 000	Fonds propres 3M	19 500 000	Région	19 500 000	Subvention aides à la pierre	19 500 000	Fonds propres 3M	19 500 000	TOTAL HT	59 460 000	TOTAL HT	59 460 000
PLAN DE FINANCEMENT																																									
DEPENSES		RECETTES																																							
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																						
Chargé de mission 3M (2,5 ETP)	960 000	Fonds propres 3M	480 000																																						
		Région	480 000																																						
Subvention travaux	39 000 000	Fonds propres 3M	19 500 000																																						
		Région	19 500 000																																						
Subvention aides à la pierre	19 500 000	Fonds propres 3M	19 500 000																																						
TOTAL HT	59 460 000	TOTAL HT	59 460 000																																						
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité En K€</th> <th>Montant subvention</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>19 980</td> <td>906</td> <td>1665</td> <td>2835</td> <td>3000</td> <td>3415</td> <td>3859</td> <td>4300</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>69 000</td> <td>3100</td> <td>5681</td> <td>9821</td> <td>10406</td> <td>11768</td> <td>13 332</td> <td>14 892</td> </tr> </tbody> </table>									Entité En K€	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Région	19 980	906	1665	2835	3000	3415	3859	4300	Etat	69 000	3100	5681	9821	10406	11768	13 332	14 892					
Entité En K€	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																																	
Région	19 980	906	1665	2835	3000	3415	3859	4300																																	
Etat	69 000	3100	5681	9821	10406	11768	13 332	14 892																																	

	3M	39480	1782	3271	5614	5939	6739	7626	8509
	Autres financements	112 536	6000	10000	15236	17000	19000	21300	24000
Acteurs impliqués ou à impliquer									

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche : 18/12/2020	Mise à jour le : 31.12.2022
Référénts techniques : Karine BARBIER (cheffe du service de la cohésion sociale de la Ville de Montpellier) / Olivier DUFOUR (chef de projets santé – Ville de Montpellier)	
☎ 06 19 77 60 18 / 06 25 52 19 11	
✉...karine.barbier.@ville-montpellier.fr / olivier.dufour@ville-montpellier.fr	
Titre du projet : PROJET D'UNITE MOBILE DE PREVENTION SANTE ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS	
<input type="radio"/> Opération déjà existante ? Non, il s'agit d'un nouveau dispositif d'innovation sociale et de promotion de la santé	
<input checked="" type="radio"/> Dispositif particulier ? Non	

Montant global du projet	1 240 000 € HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	620 000 €
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : Ville de Montpellier	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet

Contexte : *La pandémie de Covid 19 et la forte volonté politique du nouvel exécutif d'agir autour de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé renforcent l'intérêt d'une approche globale et de proximité de la santé.*

Si des unités mobiles existent dans le champ de la santé publique à Montpellier (Bus PMI, Bus de dépistage), elles présentent la particularité de n'intervenir que sur une thématique, un territoire ou un public spécifique. Ainsi, développer un espace de prévention santé multi-usagers et multi-usages, modulable en fonction de l'action identifiée en amont, représente une réponse efficiente et adaptée à la nécessité d'« aller vers » les populations et les territoires en besoins, en s'appuyant notamment sur le réseau des maisons pour tous de la ville.

Objectifs et missions de l'unité mobile :

- *Mettre en place des actions d'information, de prévention, de dépistage et de réduction des risques pour tous les Montpelliérains : la lutte contre les fausses informations et la diffusion d'une information scientifique claire et de qualité sont d'autant plus importantes dans le cadre de la pandémie de Covid-19 car de nombreuses rumeurs et informations sans aucun fondement scientifique circulent rapidement sur les réseaux sociaux et autres plateformes.*
- *Co-construire avec les porteurs de projet du territoire et les habitants des actions de proximité (Adapter les actions et outils aux besoins des publics cibles, Mettre en place un réseau personnalisé pour orienter le public, Créer des événements spécifiques en partenariat, Orienter les habitants vers les parcours de santé identifiés)*
- *Relayer et soutenir les grandes campagnes nationales et locales de prévention santé et de lutte contre les addictions*

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

Missions : La première mission de l'Unité Mobile sera de parcourir le territoire municipal qui seront désignés comme prioritaires en proposant des actions de sensibilisation ludiques et accessibles à tous (permanences d'information, conférences, réunions publiques, démonstrations et initiations, dépistages (VIH, VHC, Diabète, hypertension...), consultations (bas seuil, aide au sevrage tabagique...), séances de vaccination, accès aux droits et aux soins, actions événementielles (Mois sans tabac, octobre rose...) et actions d'eSanté).

Véritable centre de prévention santé itinérant, l'unité mobile pourra d'atteindre des territoires isolés (squats, bidonvilles, QPV, quartiers Marels et Montaubero...) en demande ou faiblement organisés autour des questions de santé mais aussi des places de marché, les écoles, les universités ainsi que les grands événements sportifs ou festifs.

Elle s'appuiera sur un réseau de partenaires et aura pour ambition de regrouper les acteurs locaux autour de ses actions, dans la dynamique notamment du Contrat Local de Santé et du contrat de ville.

Fonctionnement :

L'unité mobile pourra regrouper une équipe de pédagogues (un chargé de projet de prévention – Catégorie B- et un animateur – Catégorie C - associé à des professionnels partenaires des opérations) autour d'un véhicule adapté, de type utilitaire de 20m³. Ce camion, compact, modulable et nécessitant un permis B, pourrait être aménagée selon les besoins d'animation et de transport des outils nécessaires à l'intervention.

Un coordinateur de l'unité mobile (Catégorie A) fera le lien en amont et en aval avec l'ensemble des partenaires du territoire, et développer les actions en fonction des territoires et communautés.

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	310 000	25%
État	310000	25%

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Bus Matériels dans les Maisons pour tous et Matériels pour le bus	120 000 (bus) 70 000 (matériel)	Ville Etat Région	620 000 310 000 310 000
Equipes de 3 personnes sur 7 ans et vacations (para) médicales ou subventions d'intervenants (traducteurs, associations) + entretien du Bus	1 050 000		
TOTAL HT	1 240 000	TOTAL HT	1 240 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région	310 000	70 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
État	310 000	70 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	
3M / Ville	620 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	80 000	
Autres financements (précisez)									

- Pilier stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie**
- Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie**
- Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
- Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
- Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires**

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

<u>Date élaboration de la fiche : 25 mars 2020:</u>	<u>Mise à jour le (service): :</u>
<u>Réfèrent technique 3M (à remplir par le service):</u>	
Nom : Sandrine Uguen ☎ 04 67 13 48 16	
✉ s.uguen@montpellier3m.fr	
○ <u>Titre du projet : Acquisition de bus électriques dans le cadre de la mise en œuvre de la Métronome 1</u>	
○ <u>Opération déjà existante ? (à remplir par le service, si oui préciser si l'opération est inscrite dans un contrat):</u>	
○ <u>Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) (à remplir par le service)</u>	

Montant global du projet	7 601000 € HT
Montant de la demande en subvention	€
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : Public	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

<p>Présentation synthétique du projet</p> <p><i>La Métropole de Montpellier s'inscrit dans une dynamique forte de développement des carburants alternatifs pour sa flotte de bus : déploiement d'une flotte de bus urbains au GNV (100% de la flotte) et acquisition de 15 bus au bioéthanol à déployer en 2020 sur les lignes suburbaines.</i></p> <p><i>La Métropole de Montpellier s'engage également pour développer, en lien avec des partenaires locaux, une filière « hydrogène ». C'est dans ce cadre, que Montpellier Méditerranée Métropole porte le projet MH2 (Montpellier Horizon Hydrogène), qui vise à déployer une flotte de bus hydrogène « zéro émission » en zone urbaine ; cette flotte sera déployée sur 3 lignes de bus à haut niveau de service.</i></p> <p><i>En parallèle, et dans une optique de diversification de son parc de bus « zéro émission » conformément à la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV), la Métropole de Montpellier souhaite faire l'acquisition de 9 bus électriques.</i></p> <p><i>Ces bus électriques seront déployés sur la ligne à haut niveau de service « Métronome 1 », entre Place de l'Europe (Montpellier) et Notre Dame de Sablassou (Castelnau le Lez) avant une extension, dans une seconde étape, vers Castries.</i></p> <p><i>Un parc de 9 bus sera ainsi nécessaire pour assurer cette desserte ; ces bus seront équipés pour les personnes à mobilité réduite avec des planchers surbaissés, des palettes rétractables ainsi que de l'information sonore et visuelle pour les voyageurs ; des équipements permettant de recharger ces véhicules devront également être déployés sur le dépôt des Hirondelles et au terminus de Notre Dame de Sablassou (NDDS).</i></p>
--

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région				
État				
Autres financements <i>(précisez si possible)</i>				

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
9 bus électriques	5 500 000 €		
Reprise sous-station CEHM	500 000 €		
11 chargeurs ERCTEEL premium 50 KW (CEMH)	574 000 €		
Travaux d'infrastructures électriques (hors chargeurs) - CEMH	475 000 €		
Génie Civil (CEMH)	197 000 €		
3 chargeurs ERCTEEL premium 100 KW (NDDS)	201 000 €		
Travaux d'infrastructures électriques (hors chargeurs) - NDDS	28 000 €		
Génie Civil (NDDS)	126 000 €		
TOTAL HT	7 601 000 €	TOTAL HT	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région									
État									
3M									



Autres financements (précisez)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

Pilier stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence

Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI

Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie

Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive

Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

Action 1 : Bâtir les mobilités de demain

Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources

Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources

Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols

Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

OU

Pilier stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie

Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie

Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets

Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires

Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations

Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes

Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols

Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

Valorisation des biodéchets

Intitulé	Valorisation des biodéchets : études techniques et travaux pour la réalisation de 4 plateformes de co-compostage de biodéchets issus des collectes sélectives et de déchets verts
Porteur	<p>3 M</p> <p>Karl ABRAHAM k.abraham@montpellier3m.fr 04 67 13 60 40</p>
Descriptif synthétique	<p>Les évolutions réglementaires de ces dernières années et plus récemment l'adoption de la Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire conduisent Montpellier Méditerranée Métropole à devoir définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.</p> <p>Le nouvel exécutif a également très rapidement défini des objectifs ambitieux d'évolution de la stratégie en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet ».</p> <p>Concrètement l'ambition est de réduire de 40% à l'horizon de 3 ans le tonnage de déchets ménagers entrants dans les filières de traitement industriel. L'atteinte de cet objectif très ambitieux, qui va bien au-delà des objectifs réglementaires, passera nécessairement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prévention pour éviter la production de déchets - Le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR, et les traiter sur des installations de proximité. <p>Il est ainsi prévu la construction de 4 plateformes de co-compostage de biodéchets et de déchets verts, répartis sur le territoire de la Métropole Cette stratégie doit permettre à moyen terme de maîtriser financièrement l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport liés au « tourisme des déchets » et les coûts de traitement qui sont aujourd'hui très inflationnistes du fait de la progression de la TGAP.</p> <p>Cette action s'inscrit dans les objectifs de la Direction Régionale de l'ADEME et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée traduits dans l'appel à projet relatif à la prévention, gestion et valorisation des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) pour renforcer et développer les pratiques de tri à la source des déchets alimentaires, encourager la gestion de proximité des déchets verts et un changement de pratiques vis à vis de cette ressource sur le territoire régional. La Métropole a candidaté à la session d'octobre 2020 de cet AAP.</p> <p>Pour rendre ces leviers d'action opérants, il est prévu la mise en œuvre de la tarification incitative d'ici la mi-mandat.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du sujet	
Proposition	

d'intervention de l'Agence																																																								
Modalités de mise en œuvre																																																								
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'assiette éligible en € (HT)</th> <th>Montant de l'assiette éligible en € (TTC)</th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>2 833 333</td> <td>3 400 000</td> <td>850 000</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>2 833 333</td> <td>3 400 000</td> <td>283 333</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	2 833 333	3 400 000	850 000	30%	Etat	2 833 333	3 400 000	283 333	10%	Autres financements																																				
	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de l'assiette éligible en € (TTC)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																																				
Région	2 833 333	3 400 000	850 000	30%																																																				
Etat	2 833 333	3 400 000	283 333	10%																																																				
Autres financements																																																								
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Génie civil plateforme et équipements</td> <td>530 000</td> <td>Région</td> <td>850 000</td> </tr> <tr> <td>- Loge agent technique</td> <td>10 000</td> <td>Etat</td> <td>283 333</td> </tr> <tr> <td>- Plateforme</td> <td></td> <td>3M</td> <td>1 700 000</td> </tr> <tr> <td>- Voirie réseau divers / clôtures</td> <td>500 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Process*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Stockage et traitement des lixivats</td> <td>130 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Gestion des eaux pluviales</td> <td>100 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre et honoraires techniques (CT/CSPTS)</td> <td>30 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>48 000</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Génie civil plateforme et équipements	530 000	Région	850 000	- Loge agent technique	10 000	Etat	283 333	- Plateforme		3M	1 700 000	- Voirie réseau divers / clôtures	500 000				20 000			Process*				- Stockage et traitement des lixivats	130 000			- Gestion des eaux pluviales	100 000			Maîtrise d'oeuvre et honoraires techniques (CT/CSPTS)	30 000			Total	48 000		
PLAN DE FINANCEMENT																																																								
DEPENSES		RECETTES																																																						
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																																					
Génie civil plateforme et équipements	530 000	Région	850 000																																																					
- Loge agent technique	10 000	Etat	283 333																																																					
- Plateforme		3M	1 700 000																																																					
- Voirie réseau divers / clôtures	500 000																																																							
	20 000																																																							
Process*																																																								
- Stockage et traitement des lixivats	130 000																																																							
- Gestion des eaux pluviales	100 000																																																							
Maîtrise d'oeuvre et honoraires techniques (CT/CSPTS)	30 000																																																							
Total	48 000																																																							

		708 000					
	TOTAL HT	2 832 000	TOTAL HT	2 832 000			
Calendrier prévisionnel							
	Entité	Montant subvention	2021 K€	2022	2023	2024	2025
	Région	30%	125	425	212,5	87,5	
	Etat	10%	41,7	141,7	70,8	29,é	
	3M	60%	333,3	1333,3	566,7	233,3	
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

PAPI 2 LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS ET PAPI DE L'ETANG DE L'OR

Intitulé	PAPI 2 LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS ET PAPI DE L'ETANG DE L'OR
Porteur	3M Amandine AURICHE a.auriche@montpellier3m.fr 04.67.15.47.94
Descriptif synthétique	<p>Dans le cadre de l'avenant au PAPI2 Lez-Mosson-Étangs Palavasiens 2015-2020:</p> <p>-Action 7.4 : Protection contre les inondations du Rieumassel à GRABELS. Les aménagements consistent à augmenter la capacité d'un bassin écreteur de crues (Bassin G dit de l'Arbre blanc) situé en amont de la traversée urbaine de la commune de GRABELS, qui sera portée à 160 000 m3, et en la suppression de quatre goulets d'étranglement du Rieumassel dans sa partie urbanisée sur un linéaire de 800 ml environ. Les études opérationnelles et les acquisitions foncières sont en cours. Montant prévisionnel des travaux (estimation AVP septembre 2020): 2 200 000 € HT.</p> <p>-Action 7.5 : Protection contre les inondations de la Mosson à Juvignac. Les aménagements consistent en la construction d'une digue de protection rapprochée des secteurs habités de la commune de Juvignac situés en rive droite de la Mosson (quartier de la Plaine) sur 460 ml. Les études opérationnelles et les acquisitions foncières sont en cours. Montant prévisionnel des travaux (estimation AVP juin 2020): 1 300 000 € HT.</p> <p>Dans le cadre du PAPI du bassin de l'étang de l'Or 2019-2024 :</p> <p>- Action 6.3 : Ecrêtement amont sur le ru de l'Aigues Vive à Baillargues. Cette action vise à protéger le quartier densément urbanisé de la commune de Baillargues, situé entre l'A9 et la RN113, regroupant une centaine d'habitations inondables, au moyen d'un ouvrage écreteur de crues d'une capacité de 50 000 m3 sur la tête du bassin de l'Aigues-Vives. Les études opérationnelles sont en cours. Montant prévisionnel des acquisitions foncières et des travaux : 1 700 000 € HT</p> <p>- Action 7.7 : Protection rapprochée de Pérols contre les inondations de l'étang de l'Or. Cette action vise à protéger les lieux habités du quartier du port de Pérols (dit « Quartier des Cabanes ») des inondations liées à la montée de l'étang de l'Or et du niveau marin, au moyen d'un ouvrage de protection rapprochée. L'objectif est de protéger la centaine d'habitations aujourd'hui impactée par la montée de l'étang et la submersion marine, jusqu'à un événement d'occurrence centennale. Le projet prévoit l'aménagement d'un rideau de palplanches sur 800 ml situé sur le Domaine public maritime. Les études opérationnelles démarreront en 2020. Montant prévisionnel des travaux : 800 000€ HT</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	Actions structurelles de prévention du risque inondation
Première analyse du	

sujet																																											
Proposition d'intervention de l'Agence																																											
Modalités de mise en œuvre																																											
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande éligible en €</th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>6 000 000</td> <td>1 200 000</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>6 000 000</td> <td>1 200 000</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande éligible en €	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	6 000 000	1 200 000	20%	Etat	6 000 000	1 200 000	40%	Autres financements																											
	Montant de la demande éligible en €	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																								
Région	6 000 000	1 200 000	20%																																								
Etat	6 000 000	1 200 000	40%																																								
Autres financements																																											
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PAP 2 Lez :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Action 7.4 : protection contre les inondations du Rieumasseel à Grabels</td> <td>2 200 000</td> <td>Région</td> <td>1 200 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat (40%)</td> <td>2 400 000</td> </tr> <tr> <td> Action 7.5 : protection contre les inondations de la Mosson à juvignac</td> <td>1 700 000</td> <td>3M (40%°)</td> <td>2 400 000</td> </tr> <tr> <td>PAPI de l'Ord :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Action 6.3 : écrêtement amont sur le ru de l'aigues Vive à Baillargues</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Action 7.1 : protection rapprochée de Péorls contre les inondations de</td> <td>800 000</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	PAP 2 Lez :				Action 7.4 : protection contre les inondations du Rieumasseel à Grabels	2 200 000	Région	1 200 000			Etat (40%)	2 400 000	Action 7.5 : protection contre les inondations de la Mosson à juvignac	1 700 000	3M (40%°)	2 400 000	PAPI de l'Ord :				Action 6.3 : écrêtement amont sur le ru de l'aigues Vive à Baillargues				Action 7.1 : protection rapprochée de Péorls contre les inondations de	800 000		
PLAN DE FINANCEMENT																																											
DEPENSES		RECETTES																																									
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																								
PAP 2 Lez :																																											
Action 7.4 : protection contre les inondations du Rieumasseel à Grabels	2 200 000	Région	1 200 000																																								
		Etat (40%)	2 400 000																																								
Action 7.5 : protection contre les inondations de la Mosson à juvignac	1 700 000	3M (40%°)	2 400 000																																								
PAPI de l'Ord :																																											
Action 6.3 : écrêtement amont sur le ru de l'aigues Vive à Baillargues																																											
Action 7.1 : protection rapprochée de Péorls contre les inondations de	800 000																																										

	l'étang de l'Or						
	TOTAL HT	6 000 000	TOTAL HT	6 000 000			
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	1 200 000	45 000	640 000	515 000		
	Etat	2 400 000	90 000	1 280 000	1 030 000		
	3M	2 400 000	90 000	1 280 000	1 030 000		
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Station d'épuration MAERA-Production d'énergie verte dans le cadre de la modernisation des eaux usées

Intitulé	Production d'énergie verte dans le cadre de la modernisation de la station de traitement des eaux usées de Maera
Porteur	<p>3M</p> <p>Mylène BEGOS m.begos@montpellier3m.fr 04.67.13.97.69</p>
Descriptif synthétique	<p>Les dépenses énergétiques sur une station d'épuration constituent avec les frais de personnel, l'une des principales charges de fonctionnement. Au-delà des mesures d'économie prises au quotidien dans la gestion des ouvrages de traitement, les innovations technologiques des dernières années ont fait émerger des solutions permettant aujourd'hui d'atteindre l'autosuffisance énergétique des stations d'épuration et de contribuer ainsi sensiblement à la diminution des gaz à effet de serre (GES), en cohérence avec notre Plan Climat-Air Energie Territorial (PCAET).</p> <p>Avec le projet de modernisation de la station de traitement des eaux usées Maera, l'objectif est également de faire de Maera, une station d'épuration à énergie positive, qui crée plus d'énergie qu'elle n'en consomme.</p> <p>Ainsi, sur Maera le projet prévoit de valoriser le carbone organique contenu dans l'eau sous forme de biogaz. Le biogaz obtenu, permettra de produire, d'une part, de l'électricité qui pourra être rachetée par ERDF et couvrir la consommation électrique annuelle d'environ 1 500 foyers, et d'autre part, du biométhane qui pourra être réinjecté dans le réseau GRDF pour l'alimentation des bus et véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) ou des besoins domestiques. Le biométhane produit annuellement sur Maera permettra, à termes, d'alimenter en biocarburant 20 bus ou d'alimenter en gaz plus de 4 000 foyers</p> <p>Le montant total des investissements est de 109 M€ H.T.</p> <p>Le financement de la région est sollicité sur la partie énergie du projet à hauteur de 25% des investissements.</p> <p>La part des investissements liés à la production et la récupération d'énergie, objet de la présente demande de subvention, est de 13.2 M€ H.T répartis comme suit :</p> <p>- Les travaux relatifs à la production d'énergie sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Production de biogaz : construction de digesteurs (7,5 M€) 2) Production de chaleur par le traitement des boues (2,9 M€) 3) Création d'un réseau de chaleur (2,8 M€)
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première	

	3M						
	Autres financements						
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

Lido de Villeneuve : gestion du trait de côte et recomposition spatiale

Intitulé	Lido de Villeneuve : gestion du trait de côte et recomposition spatiale
Porteur	<p>3M</p> <p>Juliette PICOT j.picotseraille@montpellier3m.fr 04.67.13.69.11</p>
Descriptif synthétique	<p>Le lido de Villeneuve a fait l'objet d'une opération de travaux de protection du littoral, en reconstituant le cordon dunaire au droit de la cathédrale de Maguelone, en 2014 ; cette opération a été portée par le CD34 et la commune de Villeneuve pour un montant de 1,7 M€ Elle était inscrite dans le schéma directeur établi en 2005 pour la protection et la mise en valeur du littoral des communes de Frontignan et de Villeneuve-lès-Maguelone et a bénéficié des crédits inscrits au CPER 2015/2020 et FEDER.</p> <p>Une deuxième phase de travaux était programmée, sur la partie du lido allant de la limite communale de Villeneuve, côté Palavas au pied du cordon dunaire réaménagé, consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du cordon dunaire (brèche...) et végétalisation - Rechargement de sable (315 000 m3) - Réalisation d'aménagements paysagers et fréquentation du public - Démolition du centre aéré et reconstruction sur espace adapté <p>Le coût global était estimé à 3 M€ en 2014. Cette opération n'a pas été réalisée et fait l'objet de cette fiche projet, Montpellier Méditerranée Métropole exerçant depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI notamment sur le volet risque lié à l'érosion côtière. Les modalités de recomposition spatiale liée à la route permettant d'accéder à la cathédrale de Villeneuve, aujourd'hui hébergeant les activités d'un ESAT, doivent être questionnées. Le chiffrage indiqué ne tient pas compte de ce paramètre.</p> <p>Ce projet doit répondre aujourd'hui aux documents cadres existants et politiques publiques qui en découlent</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie régionale de gestion du trait de côte établie par l'Etat récemment, fixe les principes et recommandations spécifiques à prendre en compte dans tous travaux d'aménagement du littoral, pour bénéficier des financements : réflexion des aménagements à l'échelle de la cellule sédimentaire en intégrant la recomposition spatiale du territoire concerné, gouvernance partagée entre les EPCI concernées. - Le plan Littoral 21 animé par la Région Occitanie précise les orientations régionales fléchées pour la gestion du trait de côte et plus largement la recomposition spatiale de nos territoires littoraux, qui conditionneront les crédits mobilisables, traduits dans le futur CPER et fonds européens <p>Aujourd'hui, pour répondre à ces orientations, la métropole dans le cadre d'un groupement de commande porté par l'agglomération du pays de l'Or, en lien avec la communauté de communes Terres de Camargue et l'agglomération du Pays de l'Or et Sète agglomération Méditerranée, contribue au lancement d'une étude de préfiguration d'une gouvernance littorale intégrant le milieu marin et l'interface terre/mer, à l'échelle du Golfe d'Aigues mortes, cellule de réflexion et d'échange autour entre autres, de cette problématique commune</p>

	<p>d'érosion côtière.</p> <p>Une stratégie locale à l'échelle de l'unité sédimentaire et mise en valeur et protection du littoral de golfe d'aigues mortes pourra être déclinée et priorisée pour planifier au mieux les travaux à mener.</p>																						
Typologie de territoire et contexte territorial																							
Définition du besoin																							
Première analyse du sujet																							
Proposition d'intervention de l'Agence																							
Modalités de mise en œuvre																							
Pilotage en interne	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la demande en €</th> <th>Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>750 000</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>450 000</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Autres financements FEDER (OS1 et 2)</td> <td>600 000</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>3M</td> <td>1 200 000</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>				Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	750 000	25%	Etat	450 000	15%	Autres financements FEDER (OS1 et 2)	600 000	20%	3M	1 200 000	40%					
	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																					
Région	750 000	25%																					
Etat	450 000	15%																					
Autres financements FEDER (OS1 et 2)	600 000	20%																					
3M	1 200 000	40%																					
Ressources mobilisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant en € (HT)</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude et autorisation préalables</td> <td>3000 000</td> <td>Région</td> <td>750 000</td> </tr> <tr> <td>Réalisation des</td> <td></td> <td>Etat</td> <td>450 000</td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Etude et autorisation préalables	3000 000	Région	750 000	Réalisation des		Etat	450 000
PLAN DE FINANCEMENT																							
DEPENSES		RECETTES																					
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																				
Etude et autorisation préalables	3000 000	Région	750 000																				
Réalisation des		Etat	450 000																				

	travaux d'aménagement du cordon dunaire Rechargement de plage Couvert végétal Accès piéton		FERDER	600 000			
	TOTAL HT	3 000 000	TOTAL HT	3 000 000			
Calendrier prévisionnel	Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025
	Région	750 000			250 000		500 000
	Etat	450 000			150 000		300 000
	3M	1 200 000			400 000		800 000
	Autres financements	600 000			200 000		400 000
Acteurs impliqués ou à impliquer							

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche : <u>10/03/2020</u>	Mise à jour le <u>10/03/2020</u>
Réfèrent technique 3M :	
Nom : GUIGNABAUDET COLIN ☎ 04 67 13 62 87	
✉ c.guignabaudet@montpellier3m.fr	
○ Titre du projet : Développement d'une base géographique de référence pour les mobilités de demain (PCRS)	
○ Opération déjà existante ? : NON	
○ Dispositif particulier ? : NON	

Montant global du projet	1 200 000€ HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	480 000 €
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : Public	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

<p>Présentation synthétique du projet</p> <p>La réforme « déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux » (DT-DiCT) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux. Dans cette optique, l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux de proximité de certains ouvrages impose pour les réseaux « sensibles » de disposer de plan de réseaux géo-référencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité local compétente. L'absence d'un fond de plan commun à l'ensemble des parties prenantes sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, est préjudiciable à la compréhension de l'occupation du sous-sol. Ainsi le Comité National de l'Information Géographique (CNIG) a établi des préconisations pour l'établissement d'un fond de plan dénommé PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).</p> <p>Les acteurs de ce PCRS doivent se mettre en ordre de marche rapidement afin d'être opérationnels et conformes à la loi début 2026 au plus tard. Cette démarche de couverture du territoire français par un référentiel à une échelle aussi précise nécessite des investissements et des frais de fonctionnement sans précédent et sans financement de l'état.</p> <p>La Métropole de Montpellier exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, les compétences en matière de création, d'entretien et d'aménagement des voiries et des espaces publics. Elle s'est naturellement positionnée par délibération en autorité locale publique compétente et s'engage dans la coordination, la production, la mise à jour, l'intégration et la diffusion</p>
--

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

du **PCRS** sur son territoire.

Cette démarche s'intègre par ailleurs dans la stratégie métropolitaine, régionale, nationale et européenne de la donnée en **opendata**. Elle alimente une dimension territoriale globale et s'inscrit dans une démarche à l'échelle régionale par le biais de l'association OPENIG qui a pour objectif de mutualiser et de diffuser les plans PCRS des différentes collectivités sur l'infrastructure de données géographiques (IDG) régionale. Cela permettra d'assurer un **référentiel régional** et une continuité territoriale. Elle s'inscrit aussi dans une logique de normalisation nationale (CNIG) et de diffusion de la donnée sur une plateforme nationale portée par l'IGN.

Au vu des besoins identifiés sur notre territoire très dynamique, il est programmé de réaliser une couverture totale de la Métropole tous les 2 ans par un PCRS image (orthophoto) de 5 cm de résolution. A partir de cette acquisition spécifique, il sera aussi possible de disposer d'une représentation réaliste du **territoire en 3D**. Sur des secteurs urbains denses, le PCRS image ne convenant pas (zones masquées), il a été décidé de réaliser un PCRS vecteur représentant la majorité de l'investissement global.

L'ensemble de ce projet s'intègre dans un objectif d'innovation partagée dans le cadre de la « Ville intelligente » afin de développer des applications telles que la 3D, le BIM, la gestion intelligente des réseaux, l'adaptation au changement climatique par la connaissance précise du couvert végétal, le guidage et le positionnement de véhicules autonomes...

Ce fond de référence sera utilisé pour construire les **mobilités de demain** induites notamment par la loi d'orientation des mobilités (LOM) et plus particulièrement autour des points de transport en commun et de leurs problématiques d'accessibilité.

	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de la demande en € (HT)	Pourcentage de subvention
Région	1 200000 €	240 00 €	20 %
État	1 200000 €	240 00 €	20 %
Montpellier Méditerranée Métropole	1200000 €	720000 €	60 %

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Acquisition de données	1 200 000 €	CPER Etat Région	240 000
		CPER Etat Région	240 000
		Montpellier Méditerranée Métropole	720 000
TOTAL HT	1 200 00	TOTAL HT	1 200 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention (HT)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région	240 000	60 000	60 000	60 000	60 000				
État	240 000	60 000	60 000	60 000	60 000				
3M	720 000	180 000	180 000	180 000	180 000				
Total	1200 000	300 00	300 000	300 000	300 000				

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

Pilier stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence

Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI

Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie

Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive

Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

Action 1 : Bâtir les mobilités de demain

Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources

Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources

Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols

Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

OU

Pilier stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie

Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie

Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets

Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires

Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations

Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes

Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols

Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche 07/07/2020:	Mise à jour le 07/07/2020: :
Réfèrent technique 3M :	
Nom : LISA LACROIX ☎...06 21 49 11 17 - 04 34 88 91 75	
✉lisa.lacroix@ville-montpellier.fr	
<input type="radio"/> Titre du projet : Maison du Lez	
<input checked="" type="checkbox"/> Opération déjà existante ? sans objet	
<input type="radio"/> Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) : sans objet	

Montant global du projet	500 000€ HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	200000 €HT
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : PUBLIC	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet

L'histoire de Montpellier est étroitement liée à celle de son fleuve, le Lez ; des abris néolithiques aux moulins de Lavalette, le site de la Réserve du Lez en contient de nombreux vestiges, largement méconnus des montpelliérains.

La Ville de Montpellier souhaite créer un site de médiation sur le Lez, son histoire et son avenir, au sein d'un bâtiment patrimonial situé à l'entrée de la réserve : le Mazet du Lez. Ce projet permettrait une collaboration avec le Collectif des Garrigues, qui porte cette thématique depuis des années.

Outre l'ouverture de cet espace de médiation, le projet s'accompagnerait d'un aménagement de la réserve, avec l'installation de mobilier, de toilettes sèches et de signalétique. Il comporterait d'autre part une reprise de la scénographie basée sur des nouvelles technologies (réalité augmentée, etc), qui permettrait de mettre en valeur le message délivré aujourd'hui aux visiteurs et de renforcer l'attractivité de la visite.

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	125 000	25%
État	75 000	15%
Autres financements: Autofinancement	300 000	60%

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Travaux et honoraires techniques	450 000	Autofinancement	300 000
Autres frais	50 000	Région	125 000
		Etat	75 000
TOTAL HT	500 000	TOTAL HT	500 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Remarques
Région	125000	12500	31250	56250	25000	125000	
État	75000	7500	18750	33750	15000	75000	
3M		0	0	0	0		
Autres financements (autofinancement)	300000	30000	75000	135000	60000	300000	

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

X Piler stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

- Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
 - Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI
 - Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie
 - X Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive**

- Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Bâtir les mobilités de demain
 - Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable**

OU

- Pilier stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie**

- Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 - Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 - Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 - Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires
- Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations
 - Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous
 - Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

Date élaboration de la fiche 07/07/2020:	Mise à jour le 07/07/2020: :
Réfèrent technique 3M :	
Nom : LISA LACROIX ☎...06 21 49 11 17 - 04 34 88 91 75	
✉lisa.lacroix@ville-montpellier.fr	
<input type="radio"/> Titre du projet : Maison du Lez	
<input checked="" type="radio"/> Opération déjà existante ? sans objet	
<input type="radio"/> Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) : sans objet	

Montant global du projet	500 000€ HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	200000 €HT
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : PUBLIC	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet

L'histoire de Montpellier est étroitement liée à celle de son fleuve, le Lez ; des abris néolithiques aux moulins de Lavalette, le site de la Réserve du Lez en contient de nombreux vestiges, largement méconnus des montpelliérains.

La Ville de Montpellier souhaite créer un site de médiation sur le Lez, son histoire et son avenir, au sein d'un bâtiment patrimonial situé à l'entrée de la réserve : le Mazet du Lez. Ce projet permettrait une collaboration avec le Collectif des Garrigues, qui porte cette thématique depuis des années.

Outre l'ouverture de cet espace de médiation, le projet s'accompagnerait d'un aménagement de la réserve, avec l'installation de mobilier, de toilettes sèches et de signalétique. Il comporterait d'autre part une reprise de la scénographie basée sur des nouvelles technologies (réalité augmentée, etc), qui permettrait de mettre en valeur le message délivré aujourd'hui aux visiteurs et de renforcer l'attractivité de la visite.

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	125 000	25%
État	75 000	15%
Autres financements: Autofinancement	300 000	60%

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Travaux et honoraires techniques	450 000	Autofinancement	300 000
		Région	125 000
Autres frais	50 000	Etat	75 000
TOTAL HT	500 000	TOTAL HT	500 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Remarques
Région	125000	12500	31250	56250	25000	125000	
État	75000	7500	18750	33750	15000	75000	
3M		0	0	0	0		
Autres financements (autofinancement)	300000	30000	75000	135000	60000	300000	

Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

X Piler stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

- Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
 - Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI
 - Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie
 - X Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive**

- Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Bâtir les mobilités de demain
 - Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable**

OU

- Piler stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie
 - Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 - Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 - Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 - Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires
 - Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations
 - Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous
 - Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

Extension de l'outil d'anticipation et de gestion de crise Ville en alerte

Intitulé	Extension de l'outil d'anticipation et de gestion de crise Ville en alerte
Porteur	3M Nicolas ZUMBHIEL n.zumbiel@montpellier3m.fr 04.67.13.69.23
Descriptif synthétique	<p>Ville en Alerte est un outil de surveillance, d'anticipation et de gestion en temps réel du risque hydrologique. Il permet d'améliorer l'anticipation puis la gestion opérationnelle d'un évènement pluvieux fréquent à extrême. Il est destiné aux directions de la Métropole, aux maires et à leurs équipes municipales, aux services de sécurité civile et à la Préfecture et met à disposition une plateforme collaborative de partage et de visualisation des informations nécessaires à la gestion d'un évènement (des données climatiques, des capteurs, du trafic routier, ... des cartes d'aléas scénarisées et des conséquences de l'évènement sur le territoire, le déclenchement des actions des PCS des communes et des actions imprévues ainsi que le partage des informations entre les acteurs, ...).</p> <p>Après une phase de test sur 3 communes en 2019, l'outil est opérationnel pour la gestion du risque inondation. Il sera étendu aux 31 communes de la Métropole en 2020.</p> <p>Pour rappel, Veia a été financé en partie par l'Etat dans le cadre du PIA Ville de demain Ecocité. Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire souhaite favoriser la diffusion de cet outil reproductible à l'échelle du territoire national. Pour la promotion du modèle Ville Durable à l'international, le Ministère a sélectionné Veia en 2019 pour illustrer la thématique de résilience des territoires face aux changements climatiques.</p> <p>A partir de 2021, 3M souhaite d'étendre Veia aux autres risques majeurs présents sur le territoire métropolitain et proposer in fine un outil multirisques pour les gestionnaires. Il est prévu d'intégrer les outils déjà existants pour faciliter la gestion de la fermeture des voiries inondables (DOVH, infoRoutes34, main courante Jaguards, ...) ; d'étendre Veia à la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (OPCI) et au risque incendie de forêt des 31 communes afin de partager l'information entre tous les acteurs de la gestion de crise dans un outil central et fiable.</p> <p>Montant prévisionnel des dépenses : 300 000 € HT.</p>
Typologie de territoire et contexte territorial	
Définition du besoin	
Première analyse du sujet	
Proposition d'intervention de l'Agence	
Modalités de	

mise en œuvre																																									
Pilotage en interne	<table border="1" data-bbox="363 327 1382 680"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 327 587 432"></th> <th data-bbox="587 327 853 432">Montant de l'assiette éligible en € (HT)</th> <th data-bbox="853 327 1099 432">Montant de la demande en €</th> <th data-bbox="1099 327 1382 432">Pourcentage de subvention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 432 587 495">Région</td> <td data-bbox="587 432 853 495">300 000</td> <td data-bbox="853 432 1099 495">60 000</td> <td data-bbox="1099 432 1382 495">20%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 495 587 557">Etat</td> <td data-bbox="587 495 853 557">300 000</td> <td data-bbox="853 495 1099 557">120 000</td> <td data-bbox="1099 495 1382 557">40%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 557 587 680">Autres financements</td> <td data-bbox="587 557 853 680"></td> <td data-bbox="853 557 1099 680"></td> <td data-bbox="1099 557 1382 680"></td> </tr> </tbody> </table>							Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention	Région	300 000	60 000	20%	Etat	300 000	120 000	40%	Autres financements																						
	Montant de l'assiette éligible en € (HT)	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention																																						
Région	300 000	60 000	20%																																						
Etat	300 000	120 000	40%																																						
Autres financements																																									
Ressources mobilisées	<table border="1" data-bbox="363 853 1382 1339"> <thead> <tr> <th colspan="4" data-bbox="363 853 1382 920">PLAN DE FINANCEMENT</th> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="363 920 874 987">DEPENSES</th> <th colspan="2" data-bbox="874 920 1382 987">RECETTES</th> </tr> <tr> <th data-bbox="363 987 624 1055">Nature des dépenses</th> <th data-bbox="624 987 874 1055">Montant en € (HT)</th> <th data-bbox="874 987 1129 1055">Nature et origine du financement</th> <th data-bbox="1129 987 1382 1055">Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1055 624 1234" rowspan="3">Extension de l'outil d'anticipation et de sa gestion de crise</td> <td data-bbox="624 1055 874 1234" rowspan="3">300 000</td> <td data-bbox="874 1055 1129 1099">Région</td> <td data-bbox="1129 1055 1382 1099">60 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="874 1099 1129 1144">Etat</td> <td data-bbox="1129 1099 1382 1144">120 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="874 1144 1129 1234">3M</td> <td data-bbox="1129 1144 1382 1234">120 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1234 624 1339">TOTAL HT</td> <td data-bbox="624 1234 874 1339">300 000</td> <td data-bbox="874 1234 1129 1339">TOTAL HT</td> <td data-bbox="1129 1234 1382 1339">300 000</td> </tr> </tbody> </table>						PLAN DE FINANCEMENT				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €	Extension de l'outil d'anticipation et de sa gestion de crise	300 000	Région	60 000	Etat	120 000	3M	120 000	TOTAL HT	300 000	TOTAL HT	300 000											
PLAN DE FINANCEMENT																																									
DEPENSES		RECETTES																																							
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en €																																						
Extension de l'outil d'anticipation et de sa gestion de crise	300 000	Région	60 000																																						
		Etat	120 000																																						
		3M	120 000																																						
TOTAL HT	300 000	TOTAL HT	300 000																																						
Calendrier prévisionnel	<table border="1" data-bbox="363 1565 1476 1962"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 1565 647 1659">Entité</th> <th data-bbox="647 1565 807 1659">Montant subvention</th> <th data-bbox="807 1565 943 1659">2021</th> <th data-bbox="943 1565 1078 1659">2022</th> <th data-bbox="1078 1565 1214 1659">2023</th> <th data-bbox="1214 1565 1350 1659">2024</th> <th data-bbox="1350 1565 1476 1659">2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1659 647 1753">Région</td> <td data-bbox="647 1659 807 1753">60 000</td> <td data-bbox="807 1659 943 1753">40 000</td> <td data-bbox="943 1659 1078 1753">20 000</td> <td data-bbox="1078 1659 1214 1753"></td> <td data-bbox="1214 1659 1350 1753"></td> <td data-bbox="1350 1659 1476 1753"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1753 647 1848">Etat</td> <td data-bbox="647 1753 807 1848">120 000</td> <td data-bbox="807 1753 943 1848">80 000</td> <td data-bbox="943 1753 1078 1848">40 000</td> <td data-bbox="1078 1753 1214 1848"></td> <td data-bbox="1214 1753 1350 1848"></td> <td data-bbox="1350 1753 1476 1848"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1848 647 1942">3M</td> <td data-bbox="647 1848 807 1942">120 000</td> <td data-bbox="807 1848 943 1942">80 000</td> <td data-bbox="943 1848 1078 1942">40 000</td> <td data-bbox="1078 1848 1214 1942"></td> <td data-bbox="1214 1848 1350 1942"></td> <td data-bbox="1350 1848 1476 1942"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1942 647 1962">Autres financements</td> <td data-bbox="647 1942 807 1962"></td> <td data-bbox="807 1942 943 1962"></td> <td data-bbox="943 1942 1078 1962"></td> <td data-bbox="1078 1942 1214 1962"></td> <td data-bbox="1214 1942 1350 1962"></td> <td data-bbox="1350 1942 1476 1962"></td> </tr> </tbody> </table>						Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Région	60 000	40 000	20 000				Etat	120 000	80 000	40 000				3M	120 000	80 000	40 000				Autres financements						
Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025																																			
Région	60 000	40 000	20 000																																						
Etat	120 000	80 000	40 000																																						
3M	120 000	80 000	40 000																																						
Autres financements																																									

Acteurs impliqués ou à impliquer	
---	--

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :

PROJET CANDIDAT

EN PREPARATION DU NOUVEAU CONTRAT PLAN ÉTAT REGION (2021-2027)

<u>Date élaboration de la fiche 07/07/2020:</u>	<u>Mise à jour le 07/07/2020: :</u>
<u>Réfèrent technique 3M :</u>	
Nom : LISA LACROIX ☎...06 21 49 11 17 - 04 34 88 91 75	
✉ lisa.lacroix@ville-montpellier.fr	
<u>○ Titre du projet :</u> Restructuration du parc zoologique de Lunaret	
<u>X Opération déjà existante ?</u> inscrite au CPER 2015-2020	
<u>○ Dispositif particulier ? (exemple : NPNRU, PAPI) :</u> sans objet	

Montant global du projet	22316246 .76€ HT
Montant de la demande en subvention (Montant total ht)	4500 000€
Maître d'ouvrage Statut (Public / Privé / Mixte) : PUBLIC	
Si Maître d'ouvrage privé/mixte, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Moyenne entreprise <input type="checkbox"/> Grande entreprise ¹	

Présentation synthétique du projet

Le parc zoologique de Lunaret est un équipement municipal ouvert au public depuis 1964. Depuis 52 ans il ne cesse de s'agrandir et de se transformer pour accueillir le public.

A partir de 2011, divers audits révèlent des lacunes importantes dans la sécurité de l'équipement, vis-à-vis du risque incendie, mais aussi animalier et sanitaire. Un vaste programme de mise aux normes est alors engagé qui présente, au-delà de la mise aux normes réglementaire, une forte ambition en termes de bien-être animal, d'impact environnemental, d'éducation à l'environnement et d'accueil du public empêché.

Depuis 2013, plusieurs actions d'envergures ont été menées : reconstruction de bâtiments techniques et animaliers dans la zone technique, construction d'un centre de reproduction pour les guépards, mise en œuvre d'un plan de gestion forestier pour réduire le risque incendie.

Le présent projet concerne l'ensemble des actions restant à engager pour mener à bien cette restructuration : construction des bâtiments techniques restants,

¹ Catégorie d'entreprises : les entreprises au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 (RGEC)

misé au norme vis-à-vis de la sécurité incendie, renouvellement des cheminements et des réseaux, création de vastes enclos de mixité animale, intégration d'outils numériques dans la scénographie, messages pédagogiques axés sur les habitats méditerranéens dans le monde et présentation botanique associée, rénovation de la ferme pédagogique historique du domaine.

Le projet est actuellement au stade APD, un phasage est en cours d'étude et prévoit des travaux en 4 tranches géographiques, entre 2022 et 2026.

	Montant de la demande en €	Pourcentage de subvention
Région	4500000	20.16%
État		
Autres financements (<i>précisez si possible</i>)	Autofinancement	79.84%

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses (1)	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Travaux et honoraires techniques	21 430 860	Autofinancement	17 816 246.76
Rémunération SA3M	581 792	Région	4 500 000
Etudes impact et géotechnique	65 000		
Autres frais	238 596		
TOTAL HT	22 316 246.76	TOTAL HT	22 316 246.76

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Entité	Montant subvention	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Remarques
Région	4500 000		500 000	1 500 000	1500000	800000	200000		Dossier déposé en 2017, en attente du phasage
État									
3M									
Autres financements (précisez)									



Choisir un seul pilier, un seul objectif et une seule action (DICOSIG):

X Piler stratégique 1 : Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et souveraineté

- Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
 - Action 1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la Région en matière d'ESRI
 - Action 2 : Investir les nouveaux relais que compte la croissance Occitanie
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination culturelle, touristique et sportive
- Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Bâtir les mobilités de demain
 - Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources
 - Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols

X Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

OU

Piler stratégique 2 : Œuvrer pour les rééquilibrages et les solidarités dans les territoires d'Occitanie

- Objectif stratégique 3 : Garantir un développement équilibré dans les territoires d'Occitanie
 - Action 1 : Mieux accompagner les territoires dans les projets
 - Action 2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires
 - Action 3 : Assurer la cohésion et la solidarité dans les territoires
- Objectif stratégique 4 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
 - Action 1 : Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les discriminations
 - Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous
 - Action 3 : Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites et moyennes villes
 - Action 4 : Sobriété foncière et qualité des sols
 - Action 5 : Éducation à l'environnement et au développement durable

